

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.436  
2 février 1988

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 2 février 1988 à 10 heures

Président : M. Harald ROSE (République démocratique allemande)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la session de 1988 et la 436ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est avec un profond regret que nous avons appris, pendant l'intersession, la disparition de notre ancien collègue et ami l'Ambassadeur Ian Cromartie, qui a tant fait pour faire progresser les travaux de la Conférence. Diplomate remarquable, il a servi son pays de manière éminente. Sa personnalité particulière le faisait respecter et il a gagné notre estime et notre admiration en alliant si bien compétence professionnelle et intégrité personnelle. Il a exercé les fonctions de président de la Conférence, ainsi que de président du Comité spécial des armes chimiques. Je ne crois pas avoir besoin de rappeler avec quelle efficacité il s'est acquitté de ces tâches difficiles. En particulier, l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques a reçu une nouvelle impulsion lorsqu'il guidait les travaux du Comité spécial. Au nom de la Conférence et au nom de ma délégation, je tiens à présenter nos sincères condoléances à la délégation du Royaume-Uni et à sa famille.

Je vous invite tous à vous joindre à moi pour observer une minute de silence et rendre ainsi hommage à la mémoire de notre ami Ian Cromartie.

\* \* \*

Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Taylhardat.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : En ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21, je souhaite exprimer notre profonde tristesse devant la disparition de notre distingué et éminent collègue, l'Ambassadeur Ian Cormartie, qui fut, pendant plusieurs années, le représentant du Royaume-Uni à la Conférence du désarmement. Sa mort a laissé un grand vide parmi nous et constitue une perte irréparable pour la Conférence. J'ai eu personnellement le privilège d'avoir l'Ambassadeur Cromartie comme collègue en deux occasions. D'abord à Vienne, puis ici à Genève, au sein de la Conférence du désarmement. Cette circonstance fait que les sentiments que j'exprime sont doublement sincères. L'Ambassadeur Cromartie a toujours eu vis-à-vis du Groupe des 21 une attitude de respect et de déférence, et il accordait généreusement son amitié, avec une noble simplicité, aux représentants des pays qui composent le Groupe. Ses interventions lors de nos débats se caractérisaient chaque fois par leur éloquence et leur densité, et ses contributions à nos travaux ont toujours été constructives, et riches en idées nouvelles. Son action comme président du Comité spécial des armes chimiques a été déterminante par l'impulsion qu'elle a donnée aux négociations sur cette question l'an dernier, et c'est pourquoi son nom et sa mémoire resteront à jamais dans les annales de la Conférence du désarmement.

Le Groupe des 21, par mon intermédiaire, exprime à la délégation du Royaume-Uni sa sincère solidarité et sa profonde sympathie. A la veuve et aux enfants de Ian Cromartie, dont nous partageons la douleur pour cette perte irréparable, nous adressons aussi nos sincères condoléances et nous disons la profonde tristesse que nous a causée la disparition prématurée de ce distingué et éminent collègue.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Meiszter.

M. MEISZTER (Hongrie) (traduit de l'anglais) : La session de 1988 de la Conférence du désarmement commence par un triste devoir, celui que nous avons de rendre hommage à la mémoire de notre respecté collègue l'Ambassadeur Ian Cromartie, ancien chef de la délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Conférence du désarmement. Je me rappelle, en méditant sur elle, la fin de la session de 1987 de la Conférence; apprenant le départ de l'Ambassadeur Cromartie, nous lui fîmes nos adieux et lui souhaitâmes de se remettre promptement de sa maladie.

La triste nouvelle de sa mort subite a frappé tous ceux qui avaient eu le privilège de le connaître et de travailler avec lui. Comme représentant de son pays à la Conférence du désarmement et comme diplomate d'une grande intégrité personnelle, mais aussi comme collègue et ami, l'Ambassadeur Cromartie nous a laissé une impression ineffaçable. Diplomate prenant part aux activités quotidiennes de la Conférence, ou président du Comité spécial des armes chimiques, en 1986, l'Ambassadeur Cromartie a prouvé par ses actes que deux attitudes étaient parfaitement compatibles, que l'on pouvait servir honnêtement les intérêts de son pays et de son gouvernement, et simultanément montrer de la compréhension pour les positions des autres et être prêt à une coopération constructive pour trouver des solutions à des problèmes compliqués du genre de ceux qui se rencontrent dans toutes les négociations internationales, en particulier sur les questions sensibles du désarmement. Agissant dans cet esprit, l'Ambassadeur Cromartie ne nous a pas seulement laissé un souvenir propre à nous inspirer, il a aussi apporté une contribution constructive aux activités du Comité spécial des armes chimiques et à la Conférence du désarmement tout entière.

Frappées par la triste disparition de l'Ambassadeur Cromartie, les délégations du groupe des pays socialistes expriment leur sympathie et présentent leurs condoléances à la délégation du Royaume-Uni et, par son intermédiaire, au Gouvernement du Royaume-Uni et à la famille du défunt.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Pugliese.

M. PUGLIESE (Italie) (traduit de l'anglais) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du groupe des Etats occidentaux à la Conférence du désarmement.

L'automne dernier, lorsque nous étions à New York, nous avons reçu la triste nouvelle de la mort prématurée de l'Ambassadeur Ian Cromartie, qui avait pendant plusieurs années représenté le Royaume-Uni à la Conférence du désarmement à Genève.

Tous ceux d'entre nous qui le connaissaient et avaient travaillé avec lui appréciaient grandement ses talents. Aussi avons-nous été profondément choqués et consternés par cette disparition soudaine : nous perdons un véritable ami, un homme à l'intelligence aiguë, et d'un grand charme personnel, et aussi un ambassadeur de grand talent qui reste un exemple des plus hautes traditions de la diplomatie britannique.

(M. Pugliese, Italie)

L'Ambassadeur Cromartie était profondément dévoué à la cause du désarmement et ses contributions à nos travaux ont été particulièrement pertinentes. Comme président du Comité spécial des armes chimiques, il nous a montré comment obtenir des résultats, en facilitant des progrès utiles dans un ensemble de négociations délicates et difficiles.

Les membres occidentaux de cette conférence pleurent la perte de notre valeureux collègue et ami. Il nous manquera. Nous savons aussi que le Gouvernement du Royaume-Uni a perdu un représentant talentueux et un fonctionnaire dévoué, et nous demandons au chef de la délégation du Royaume-Uni à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Solesby, de transmettre à ses autorités ainsi qu'à Jenny Cromartie et à ses enfants, l'expression renouvelée de notre sympathie devant cette grande disparition.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et je donne la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Fan.

M. FAN (Chine) (traduit du chinois) : Au nom de la délégation chinoise, je souhaite exprimer nos profondes condoléances après la disparition prématurée de l'Ambassadeur Cromartie, l'ancien représentant du Royaume-Uni. L'Ambassadeur Cromartie avait participé à des négociations internationales sur le désarmement pendant de nombreuses années. Avec sa diligence et son érudition, il n'a pas seulement représenté loyalement son pays, mais aussi gagné l'amitié et le respect de tous. En particulier, lorsqu'il présidait le Comité spécial des armes chimiques en 1986, il a montré un remarquable talent diplomatique et a fait avancer les négociations sur la Convention. Avec sa mort prématurée, nous avons perdu un collègue fort respecté et un ami.

Nous nous souviendrons toujours de lui.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos profondes condoléances à la délégation du Royaume-Uni et par son intermédiaire au Gouvernement du Royaume-Uni, ainsi qu'à Mme Cromartie et aux autres membres de la famille du défunt.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Solesby.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Je voudrais remercier tous les délégués présents ici de l'hommage rendu à Ian Cromartie, et spécialement des paroles de respect et d'affection prononcées par vous-même, Monsieur le Président, et par les distingués représentants du Venezuela, de la Hongrie, de l'Italie et de la Chine.

Vous avez parlé avec éloquence des belles qualités humaines de Ian Cromartie. Il a été décrit comme un gentleman chrétien, et c'est ce qu'il était dans son sens le plus complet. Ian était profondément dévoué à la cause du désarmement et en particulier à la recherche d'une interdiction générale des armes chimiques. Il espérait beaucoup voir les négociations menées au sein

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

de la Conférence du désarmement, auxquelles il avait tant contribué, couronnées par la conclusion d'une convention. Ce n'était pas simplement un devoir officiel, mais aussi un engagement très personnel.

Je ne manquerai pas de transmettre vos condoléances à mes autorités et à sa famille. Je sais que Jenny Cromartie et les enfants - Selina, Alan et David - ont beaucoup apprécié les messages et les fleurs envoyés par les collègues de Ian à la Conférence du désarmement. Et ils ont été grandement réconfortés par la présence des nombreux amis et collègues qui ont assisté au service de souvenir et d'action de grâces célébré à Genève. Je suis sûre que Jenny Cromartie et toute la famille vous seront également reconnaissants de l'hommage que vous avez rendu à Ian ce matin.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Solesby de sa déclaration. Nous allons maintenant passer aux débats de cette séance plénière.

J'aimerais, au nom de la Conférence, rendre hommage à l'Ambassadeur Pierre Morel, de la France, pour la manière efficace et compétente avec laquelle il a guidé la Conférence pendant le mois d'août et pendant l'interruption qui séparait les deux sessions annuelles. L'Ambassadeur Morel a montré le talent diplomatique et la capacité personnelle que nous connaissons bien, présidant la Conférence selon les meilleures traditions du service diplomatique de son pays.

Je voudrais faire mes adieux à l'Ambassadeur Kamyab, de la République islamique d'Iran, qui nous a quittés pendant l'intersession. Qu'il me soit aussi permis de saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de la Conférence, aux nouveaux représentants du Canada, l'Ambassadeur de Montigny Marchand, de l'Egypte, l'Ambassadeur Elaraby, de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Nasserri, du Nigéria, l'Ambassadeur Azikiwe, de la Pologne, l'Ambassadeur Sujka, et du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Solesby.

Je suis sûr que la Conférence pourra compter sur leur précieux concours pour s'acquitter de ses importantes responsabilités.

Permettez-moi maintenant de faire une déclaration d'ouverture en tant que Président de la Conférence pour le mois de février.

1. La Conférence commence ses activités cette année dans un monde où se sont produits des changements politiques remarquables. La course aux armements n'a pas été arrêtée et la menace d'une catastrophe nucléaire continue de peser lourdement sur les peuples, mais d'importants événements ont montré ces derniers mois qu'il existe de réelles possibilités de renverser la situation. Une chance historique est en effet apparue de réorienter les relations internationales fermement et irréversiblement vers une plus grande sécurité et une paix durable. Afin de tirer parti de cette chance, beaucoup de voies doivent être explorées. Il est clair que la réduction et l'élimination des moyens de faire la guerre, en particulier des armes de destruction massive, resteront en tout état de cause des objectifs cruciaux. C'est ce qu'a aussi confirmé, selon moi, le sommet de Washington.

(Le Président)

2. Le Traité sur l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de plus courte portée, signé par le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan, est un premier pas attendu depuis longtemps vers la liquidation totale des arsenaux nucléaires. Cet aspect, et les dispositions nouvelles et ambitieuses concernant la vérification, sont les points les plus mis en avant chaque fois que des gens parlent de l'importance historique du Traité. Pourtant, je suis convaincu que la dimension politique, la dimension renforcement de la confiance et la dimension psychologique méritent aussi d'être soulignées dans ce contexte. En fait, il est avéré maintenant que la soi-disant logique intrinsèque de la course aux armements et son dynamisme propre peuvent être surmontés par le bon sens.

Le Traité reflète une nette amélioration des relations soviéto-américaines et de la situation internationale dans son ensemble. Il a en même temps un effet positif qui lui est propre sur ces relations. L'accord stimule les activités dans tous les domaines et à tous les niveaux des négociations sur le désarmement, et il peut de bien des façons servir d'exemple pour ce qui est de trouver des solutions à d'autres problèmes. L'effet renforcement de la confiance est évident, puisque la parole et le geste ont été mis en harmonie et que des dispositions ont été prises pour assurer un respect vérifiable des obligations mutuellement contractées.

S'il a été possible dans le cas du Traité FNI de régler des questions politiques et techniques très complexes dans un délai relativement court, pourquoi ne serait-il pas concevable, la volonté nécessaire ne faisant pas défaut, de faire la même chose dans d'autres domaines de l'activité politique et du désarmement, et cela pas seulement dans des affaires qui concernent les relations entre ces deux pays ?

On est de plus en plus conscient de la nécessité d'un concept de sécurité commune et d'une véritable action conjointe dans ce domaine. Devant les défis de l'âge nucléaire et spatial, les intérêts politiques sont de plus en plus soupesés de façon concrète et moins du point de vue de l'affrontement idéologique. Cette tendance continuera probablement de se heurter à des obstacles, mais elle doit finalement l'emporter, de sorte que le quitte ou double nucléaire puisse être remplacé par une paix stable.

3. Après avoir salué le traité comme un succès, les peuples du monde entier espèrent qu'il sera ratifié au plus vite et qu'il ne sera pas sapé par le renforcement des armements dans d'autres domaines; ils voudraient que ce traité donne une forte impulsion à tout le processus de désarmement.

Les prochains objectifs à atteindre sont définis dans les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-deuxième session, et dans la Déclaration commune soviéto-américaine publiée à l'issue du sommet de Washington. Ces objectifs sont, notamment,

une réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs de l'Union soviétique et des Etats-Unis et l'observation du Traité ABM signé en 1972;

l'élimination complète et l'interdiction de toutes les armes chimiques;

(Le Président)

la cessation des essais d'armes nucléaires;

des mesures efficaces pour empêcher une course aux armements dans l'espace;

des mesures de désarmement et de confiance dans le cadre du processus de la CSCE.

4. A la lumière de la nouvelle situation, et aussi compte tenu de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, des mesures de désarmement multilatéral sont devenues encore plus urgentes. A ce sujet, la question est fréquemment posée de savoir le rôle réel de la Conférence du désarmement. Cela met en lumière la nécessité de traduire dans la réalité le principe souvent cité que les efforts bilatéraux et multilatéraux devraient être menés parallèlement et se compléter les uns les autres.

La sécurité internationale par le désarmement est un problème mondial. Elle touche aux intérêts de tous les peuples et de tous les pays et présuppose leur participation active. La déclaration adoptée il y a seulement quelques jours à la Conférence de Stockholm, qui réunissait les signataires de l'Initiative des six nations, doit être considérée comme un exemple convaincant dans ce contexte.

Dans le cas de l'accord FNI, un bon nombre de pays aussi ont travaillé énergiquement pour qu'il voie le jour. Certains, dont le mien, ont apporté une contribution très directe en souscrivant des obligations internationales spécifiques relatives à l'application du traité. En fait, un large engagement est nécessaire, en particulier lorsqu'il s'agit de problèmes qui, de par leur nature, ne peuvent être traités avec succès dans un cadre bilatéral.

Les événements appellent objectivement une démocratisation plus poussée du processus de désarmement et un travail plus efficace dans notre conférence. Par conséquent, nous devons tous redoubler d'efforts pour arriver à une entente et à des accommodements. Je veux croire que tous les Etats dotés d'armes nucléaires considéreront que cela fait partie des responsabilités spéciales qui sont les leurs, de se tenir prêts à se joindre dans un esprit constructif aux efforts multilatéraux qui ont pour objectif la limitation des armements et le désarmement, et à mettre tout leur poids dans la balance pour favoriser des résultats concrets.

5. Les conditions plus favorables qui se dessinent sont pour la Conférence du désarmement un encouragement à produire au moins les résultats concrets que l'on attend d'elle. Je pense d'abord aux négociations sur l'interdiction complète des armes chimiques. Sous la direction compétente de l'Ambassadeur Ekéus, le Comité a fait des progrès remarquables. Il devrait être maintenant possible, en un temps relativement bref, de formuler dans un texte supplémentaire de la Convention l'accord qui existe déjà sur les questions fondamentales, et de régler d'autres détails.

(Le Président)

L'accélération du processus de rédaction serait en conformité avec l'impressionnant consensus exprimé dans la résolution pertinente qui a été adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session. Cette résolution demande une intensification de nos travaux, "pour parvenir" - je cite ici la résolution - "aussi rapidement que possible à arrêter le texte d'une convention".

Etant donné les progrès réalisés dans les négociations entre l'URSS et les Etats-Unis sur la réduction des armements nucléaires, la Conférence a toutes raisons d'intensifier ses travaux sur l'ensemble des questions de limitation des armements et de désarmement nucléaires.

On devrait prendre un nouveau départ pour permettre à la Conférence de progresser en ce qui concerne l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. En même temps, il faudra tout faire pour que l'expérience d'échange de données de niveau II puisse être conduite avec succès.

Le débat que nous avons eu jusqu'ici au Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a été utile pour délimiter un terrain d'entente dans la recherche d'un accord sur la formulation de mesures concrètes. Le Comité devrait être rétabli aussitôt que possible.

C'est particulièrement en liaison avec les préparatifs de la troisième session extraordinaire que j'aimerais attirer votre attention sur l'élaboration du programme global de désarmement et du rapport spécial de la Conférence, ainsi que sur la nécessité de renforcer l'efficacité de ce forum, notamment par des mesures d'organisation.

Messieurs les délégués, tous ensemble, faisons en sorte que la Conférence puisse passer très rapidement à ses travaux de fond, de manière à pouvoir, dès la troisième session extraordinaire, rendre compte de progrès notables.

Ceci conclut ma déclaration d'ouverture.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, a adressé un message à la Conférence. J'aimerais donner maintenant la parole à son représentant personnel et secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Miljan Komatina, qui va donner lecture de ce message.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Le message du Secrétaire général à la Conférence du désarmement est le suivant : "Votre Conférence se réunit cette année dans un climat politique plus propice à ses efforts que celui qui régnait tout récemment encore. Le ton général des relations entre Etats s'est sensiblement amélioré. De nombreuses questions politiques internationales, qui semblaient irréductibles, font selon toute apparence l'objet d'une convergence de vues et d'intérêts croissante. Pour ce qui concerne le désarmement, ce changement qualitatif d'attitude se traduit par la reconnaissance du fait que davantage d'armes ne signifient pas davantage de sécurité. Tout le plaidoyer en faveur du désarmement part d'un principe fondamental, selon lequel on peut rechercher et assurer la sécurité à des niveaux d'armements progressivement plus bas tout en prenant des mesures collatérales appropriées.



(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement  
et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU)

Il est certain que le pas le plus important accompli l'an dernier a été l'accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée. En tant que première mesure négociée entraînant la réduction effective des armes nucléaires qui a été prise durant les 43 années de l'ère atomique, cet accord est en soi d'une importance historique. Le mérite de cette évolution positive majeure revient, bien entendu, aux deux signataires qui ont montré le sens qu'ils avaient de l'avenir et de leurs responsabilités. Cependant, le résultat a été également influencé par l'intérêt soutenu de la communauté internationale, clairement exprimé par les déclarations de l'Organisation des Nations Unies. J'espère sincèrement que les négociations en cours sur la réduction des armes stratégiques donneront bientôt les fruits attendus par l'opinion publique mondiale et ouvriront des possibilités de coopération de la part de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Un chemin approprié pour l'avenir ne peut être tracé que sur la base d'une évaluation soigneuse de l'évolution de la scène internationale et d'une promesse de continuité et d'amplification. Il faut en priorité raffermir et promouvoir dans toute la mesure du possible la convergence de vues qui commence à se dessiner. Là où existent des possibilités d'accord, il convient de les encourager et de les concrétiser. Là où commencent à grandir la confiance et l'espoir, il convient de les nourrir.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui va bientôt se tenir, fournira une occasion précieuse de renforcer l'accent sur cette évolution naissante grâce à un pas concret en avant. Le désarmement a de nombreux aspects multilatéraux et est indissociable des problèmes plus larges de la paix, de la sécurité et du développement. Il reste donc indispensable de trouver une démarche multilatérale permettant d'atteindre ce but, et l'Assemblée fournit à chacun les moyens de participer à un dialogue et à des négociations soutenus, dans un esprit de pragmatisme, afin de réaliser les possibilités d'une action multilatérale grâce à des mesures effectives en vue du désarmement.

C'est dans ce contexte que le rôle de la Conférence du désarmement doit être renforcé. Son ordre du jour englobe tous les grands problèmes et une responsabilité sans parallèle lui incombe dans le domaine du désarmement multilatéral. Sa tribune a également permis d'échanger des vues et d'explorer des possibilités en vue de négociations sur des questions critiques, même lorsque le dialogue en matière de désarmement était au point mort ailleurs. Elle a donc déjà fait preuve de son utilité, mais l'évolution que j'ai évoquée plus haut lui confère une stimulation et des possibilités nouvelles.

Les perspectives d'une interdiction des armes chimiques sont beaucoup plus prometteuses qu'avant. La communauté internationale escompte à n'en pas douter que tout sera fait pour accélérer les progrès dans ce domaine important afin de parvenir sans tarder à une convention.

Il a été jugé, au sein de l'Organisation des Nations Unies, d'une importance capitale de s'entendre rapidement sur un traité concernant l'interdiction complète des essais nucléaires. Certaines indications montrent

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement  
et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU)

que l'on avance vers cet objectif commun. La nécessité d'aborder cette question sous un angle multilatéral, afin d'aboutir à un traité qui rencontre l'appui général, reste évidente.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace demeure également une question qui préoccupe beaucoup la communauté internationale. Je voudrais insister pour que toutes les voies qui vous sont ouvertes soient explorées afin de traiter de ce problème sous tous ses aspects.

Je tiens à souligner une fois encore qu'il est important de conclure les négociations au sein de la Conférence sur le Programme global de désarmement, de façon que les résultats puissent être présentés à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Je vous offre mon plein appui et vous adresse mes meilleurs vœux de succès pour les efforts que vous déploierez durant l'année à venir. Etant donné la nouvelle réflexion qui se fait actuellement jour au sujet de questions primordiales d'intérêt mondial, il pourrait bien s'agir d'une année de formation."

Ainsi s'achève le message du Secrétaire général à la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant personnel du Secrétaire général de sa déclaration. Permettez-moi de l'inviter à transmettre à M. Pérez de Cuéllar nos remerciements pour son message et pour l'intérêt qu'il manifeste à l'égard des travaux de la Conférence.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous a par ailleurs adressé une lettre transmettant le texte des résolutions et d'une décision relatives au désarmement adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session. Cette lettre a été distribuée aujourd'hui sous la cote CD/793.

S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie vient d'arriver au Palais des Nations et je propose de suspendre brièvement la séance pour me permettre de recevoir le ministre et de l'inviter à se joindre à nous.

La séance est suspendue à 10 h 50; elle est reprise à 10 h 55.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 436ème séance de la Conférence du désarmement est reprise. Au nom de la Conférence, j'ai le privilège de souhaiter très cordialement la bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie, M. Bohuslav Chnoupek, qui va s'adresser à nous.

C'est la troisième fois que le Ministre des affaires étrangères rend visite à la Conférence, ce qui montre bien l'intérêt avec lequel il suit nos travaux sur les questions vitales concernant le désarmement. Je saisis avec joie cette occasion pour souligner les liens fraternels qui existent entre son pays et le mien et qui nous unissent aussi dans une étroite coopération en vue du désarmement. En sont clairement témoins les initiatives communes pour la

(Le Président)

conclusion et la mise en oeuvre de l'Accord FNI ainsi que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques en Europe centrale. Je souhaite au Ministre Chnoupek un séjour fructueux à Genève et je suis sûr que les membres écouteront son allocution avec un intérêt particulier.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Mexique, de la Tchécoslovaquie, de la Suède, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique. Le Président du Comité spécial des armes chimiques présentera également aujourd'hui le rapport de ce Comité qui sera distribué sous la cote CD/795.

Je donne maintenant la parole au premier orateur de la session de 1988, le représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles.

M. GARCÍA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Après une interruption de près de six mois, le seul organe multilatéral de désarmement se réunit à nouveau aujourd'hui pour ce qui va être sa dixième session puisque c'est durant la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, en 1978, qu'a été créée la Conférence du désarmement.

Par ailleurs, il est indubitable que, lorsqu'il s'agit de désarmement, il existe un rapport étroit entre le bilatéral et le multilatéral. Nous sommes donc fondés à espérer que l'année 1988 sera pour la Conférence du désarmement aussi féconde que celle qui a produit le traité signé en décembre 1987 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

En vous adressant nos félicitations, Monsieur le Président, ma délégation est heureuse que nos délibérations, en ce moment qui semble si propice à des résultats positifs, soient dirigés par quelqu'un tel que vous qui avez toujours fait preuve de beaucoup de sérieux à l'égard des travaux de la Conférence du désarmement.

Ma délégation se joint entièrement à l'hommage mérité qui a été rendu à la mémoire de l'Ambassadeur Ian Cromartie, qui a brillamment représenté pendant plusieurs années son pays au sein de cet organe de négociation multilatéral. Nous faisons également nôtres les paroles de bienvenue qui ont été adressées ici à nos nouveaux collègues, ainsi que les paroles d'adieu qui ont été prononcées à l'intention de ceux qui nous quittent pour remplir une nouvelle mission au service des relations extérieures de leur pays. En particulier, nous voudrions souhaiter la chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie, M. Bohuslav Chnoupek, qui va prendre la parole à la séance de ce matin.

Nous ouvrons aujourd'hui la session de 1988 de la Conférence du désarmement qui, comme il est d'usage, suit la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, en l'occurrence sa quarante-deuxième session. Sur les 63 projets adoptés à cette occasion par l'organe pleinement représentatif de la communauté internationale, 23 concernent les différents aspects du désarmement nucléaire, ce qui, comme l'a fait remarquer le Rapporteur de la Première Commission, "montre à l'évidence l'importance des problèmes posés par les armes nucléaires".

(M. García Robles, Mexique)

La première partie de mon intervention sera consacrée à l'examen de la résolution que je considère comme la plus importante de celles qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à partir de ces projets. Il s'agit de la résolution 42/26 A, intitulée "Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales", sujet qui, comme vous le savez tous, occupe la première place dans l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Dans la deuxième partie de mon intervention, j'examinerai la Déclaration de Stockholm, adoptée dans la capitale suédoise, le 21 janvier 1988, par les six chefs d'Etat ou de gouvernement - parmi lesquels le président mexicain - qui, il y aura bientôt 4 ans, ont formulé la première des déclarations ayant pour objet de promouvoir la paix et le désarmement.

La résolution que je viens de mentionner, à savoir celle qui porte le numéro 42/26A, a été adoptée le 30 novembre 1987 à une forte majorité de 137 voix, soit 2 de plus que pour le projet analogue soumis en 1986 à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session. Au premier alinéa, il y est rappelé que la cessation complète des essais d'armes nucléaires, qui est à l'étude depuis plus de 30 ans et au sujet de laquelle l'Assemblée générale a adopté plus de 50 résolutions, "constitue un objectif fondamental des Nations Unies dans le domaine du désarmement, objectif auquel elle a toujours assigné la plus haute priorité". Ensuite, il y est souligné que, à huit occasions différentes, l'Assemblée a condamné ces essais dans les termes les plus énergiques et que, depuis 1974, elle se déclare convaincue que la continuation des essais d'armes nucléaires "intensifiera la course aux armements, accroissant ainsi le risque de guerre nucléaire".

Après avoir passé en revue dans les alinéas suivants du préambule une série de faits pertinents, parmi lesquels figurent plusieurs déclarations et engagements des Etats dotés d'armes nucléaires qui sont dépositaires du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais, l'Assemblée commence le dispositif de sa résolution en se déclarant "à nouveau très préoccupée de constater que les essais d'armes nucléaires se poursuivent sans frein, contre le voeu de l'écrasante majorité des Etats Membres", pour en venir, après trois autres paragraphes analogues, à ceux qui contiennent la substance même de la résolution, à savoir les cinquième et sixième paragraphes.

Dans le premier d'entre eux, l'Assemblée engage tous les Etats membres de la Conférence du désarmement, en particulier les trois puissances dépositaires du Traité sur l'interdiction partielle des essais et du Traité sur la non-prolifération, à "inciter la Conférence à créer, au début de sa session de 1988, un comité spécial en vue de la négociation multilatérale d'un traité sur la cessation complète des explosions nucléaires expérimentales".

Dans le second paragraphe que je viens de mentionner, c'est-à-dire le sixième, l'Assemblée recommande que le comité spécial dont on a demandé la création comprenne deux groupes de travail chargés, respectivement, d'examiner les questions suivantes, qui sont étroitement liées : Contenu et champ d'application du traité (Groupe de travail 1) et Respect des dispositions et vérification (Groupe de travail 2). Il est donc tout à fait clair que l'on ne veut oublier aucun des aspects de la question.

(M. García Robles, Mexique)

La délégation mexicaine est dans une situation privilégiée pour respecter les dispositions de cette résolution. Il convient de rappeler, en effet, que dès le mois de juillet 1987 nous avons présenté à l'Assemblée, avec les délégations indonésienne, kényenne, péruvienne, sri lankaise, suédoise, vénézuelienne et yougoslave, un projet de mandat qui a été distribué sous la cote CD/772 et dont les trois principaux paragraphes se présentent comme suit :

"La Conférence du désarmement décide d'établir un Comité spécial sur le point 1 de son ordre du jour en vue de mener à bien la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Comité spécial constituera deux groupes de travail chargés, respectivement, d'examiner les questions suivantes, qui sont étroitement liées :

- a) Groupe de travail I - Contenu et champ d'application du traité;
- b) Groupe de travail II - Respect des dispositions et vérification.

Conformément à son mandat, le Comité spécial tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures. En outre, il tirera parti des connaissances et de l'expérience acquises au cours des années lors de l'examen de la question d'une interdiction complète des essais au sein des organes multilatéraux de négociation qui se sont succédé, ainsi que dans le cadre des négociations trilatérales. Le Comité spécial tiendra également compte des travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques."

Ce projet de mandat, qui n'a rien perdu de sa validité, puisqu'à aucun moment on n'a pensé le retirer, reflète fidèlement ce que l'Assemblée a demandé dans la résolution à laquelle je viens de me référer.

En approuvant ce projet, la Conférence peut établir un comité spécial "en vue de mener à bien la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires". "En vue de" est une formule qui, comme je l'ai dit lors de mon intervention devant la Première Commission de l'Assemblée en octobre dernier, peut être interprétée de la manière la plus diverse. Pour ma délégation, il s'agit d'un objectif immédiat, alors que pour d'autres délégations, par exemple celle des Etats-Unis comme elle l'a indiqué à plusieurs occasions, il s'agit d'un objectif à long terme. C'est pourquoi, si ce projet de mandat doit être approuvé, la délégation mexicaine pourrait préciser dans une déclaration quelle interprétation elle donne à cette expression. La délégation des Etats-Unis ou toute autre délégation pourrait aussi faire connaître son interprétation. Dès lors on pourrait approuver par consensus le projet en question sans qu'aucune des délégations des Etats membres de la Conférence du désarmement ait à abandonner sa position.

(M. García Robles, Mexique)

J'en viens à la deuxième partie de cette intervention, pendant laquelle j'essaierai, comme je l'ai déjà dit, de donner une idée du contenu de la Déclaration que viennent d'adopter à Stockholm, le 21 janvier, les Présidents de l'Argentine, M. Raul Alfonsín, et du Mexique, M. Miguel de la Madrid; les Premiers Ministres de Grèce, M. Andreas Papandreou, de l'Inde, M. Rajiv Gandhi, et de Suède, M. Ingvar Carlsson, ainsi que l'ex-Président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere.

C'était la troisième fois que se réunissaient ces hommes d'Etat, la première réunion ayant eu lieu en janvier 1985, dans la capitale de l'Inde, et la deuxième en août 1986, à Ixtapa (Mexique).

La Déclaration commence par une description sommaire de la situation engendrée par la découverte des armes nucléaires et la constatation qu'il est urgent de procéder rapidement à leur élimination. A cet égard, on peut y lire ce qui suit :

"Au cours des dernières décennies, quelques nations ont acquis la capacité non seulement de se détruire mutuellement, mais encore de détruire le reste de la planète. Leurs machines de guerre pourraient faire disparaître la civilisation et toute vie sur Terre.

Aucune nation n'a le droit d'utiliser de tels instruments de guerre. Ce qui est néfaste sur le plan moral devrait aussi être interdit expressément par le droit international au moyen d'un accord international ayant force obligatoire.

Tous les Etats sont tenus d'appliquer le droit dans les relations internationales. Le respect de ses principes de base est la condition fondamentale d'un ordre mondial juste et stable et d'un désarmement véritable.

Or ces principes sont transgressés actuellement. Les différends internationaux sont de plus en plus souvent tranchés par la force. L'idée fallacieuse que la raison du plus fort est la meilleure est, surtout en cette ère nucléaire, l'un des dangers qui menacent le plus notre planète.

C'est à ceux qui possèdent les armes nucléaires qu'il incombe de prendre les décisions cruciales qui empêcheront la catastrophe finale. C'est à eux qu'il appartient d'agir en vue d'éliminer complètement les armes nucléaires.

Il n'en reste pas moins que les autres, nous, les Etats non dotés d'armes nucléaires, nous désirons légitimement que ces armes d'épouvante soient abolies. Nous l'exigeons. C'est là un devoir, non seulement vis-à-vis de nous-mêmes, mais encore à l'égard des générations futures. Le sort de systèmes d'armements capables de semer la mort et la destruction sans tenir compte des frontières nationales ne doit pas rester entre les mains d'une poignée d'Etats."

(M. García Robles, Mexique)

Les signataires de la Déclaration se réfèrent ensuite au Traité en vertu duquel les Etats-Unis et l'Union soviétique sont convenus d'éliminer les missiles à portée intermédiaire, ainsi qu'à l'accord de principe en vue d'une réduction ultérieure de 50 % des arsenaux stratégiques des deux superpuissances. A cet égard, la Déclaration est ainsi libellée :

"Lorsque l'Initiative des six nations a été lancée, il y a déjà plus de trois ans, les perspectives de désarmement étaient sombres. Pratiquement toutes les négociations étaient dans l'impasse. Par la suite, à notre grande satisfaction, le dialogue a repris entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. La signature à Washington, le 8 décembre, du Traité FNI visant à éliminer les missiles à portée intermédiaire peut être considérée comme un premier pas historique. Elle démontre que s'il y a volonté politique, tous les obstacles peuvent être surmontés, y compris celui de la vérification, qui a manifestement été la principale pierre d'achoppement pendant longtemps. Les dispositions du Traité à cet égard constituent à coup sûr des lignes directrices utiles pour des accords futurs. Mais il reste beaucoup à faire. La course aux armements n'est pas encore arrêtée, et encore moins inversée. De nouvelles armes nucléaires continuent d'être fabriquées et essayées. Le Traité FNI ne réduira le nombre total des armes nucléaires que d'un faible pourcentage. Néanmoins, ce traité prouve à l'évidence qu'un changement d'orientation est possible. Il ne faut plus tarder à conclure des accords de désarmement plus larges...

Dans un monde saturé d'instruments de mort, les armes nucléaires stratégiques font peser sur l'humanité la plus terrible des menaces. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut les supprimer totalement avant que nous ne soyons témoins d'une catastrophe qui pourrait survenir même par erreur.

L'objectif convenu d'une réduction de 50 % des arsenaux stratégiques de chaque superpuissance doit être atteint. Nous insistons pour qu'un traité sur de telles réductions soit signé par les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique au premier semestre de 1988. Un tel traité marquerait un pas décisif sur la voie de l'élimination définitive de toutes les armes nucléaires."

Les dispositions relatives à l'interdiction de tous les essais nucléaires méritent de figurer parmi les déclarations les plus catégoriques et les plus convaincantes qui aient été faites à ce sujet; elles sont ainsi conçues :

"Les accords sur la réduction des arsenaux nucléaires existants doivent s'accompagner de mesures décisives en vue de maîtriser la mise au point effrénée de nouvelles générations d'armes nucléaires encore plus sophistiquées et épouvantables. La meilleure solution serait que tous les Etats cessent tous les essais d'armes nucléaires. Une telle mesure serait cruciale non seulement pour atteindre cet objectif, mais encore pour éviter la prolifération d'armes nucléaires qui atteindra des pays qui jusqu'ici se sont abstenus d'en acquérir.

(M. García Robles, Mexique)

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont entrepris des négociations bilatérales pour fixer progressivement des limites inférieures aux essais nucléaires. Un accord quel qu'il soit qui n'exclue pas la possibilité de poursuivre les essais ne serait pas acceptable. Nous affirmons une fois de plus qu'une interdiction complète des essais aurait dû être décidée depuis longtemps. En attendant qu'elle le soit, nous lançons à nouveau un appel pour que tous les pays suspendent immédiatement tous les essais nucléaires.

Une interdiction efficace des essais doit être universellement respectée, ce qui exige des négociations multilatérales au sein de la Conférence du désarmement. Nous, en tant que représentants d'Etats non dotés d'armes nucléaires, nous sommes prêts à contribuer aux efforts entrepris pour aboutir rapidement à l'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'offre que nous avons faite d'apporter notre concours à la vérification de toute cessation des essais d'armes nucléaires reste valable. A cet égard, notre groupe d'experts convoquera prochainement, en Suède, une conférence à laquelle devraient participer de nombreux pays pour évaluer les efforts déployés jusqu'à présent en vue d'élaborer les mesures les plus efficaces de vérification de l'interdiction des essais."

Les six éminents signataires de la Déclaration, conscients de l'importance que revêt pour le désarmement le fait de pouvoir compter sur une vérification appropriée, ont exprimé leur intention de présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies une proposition conjointe sur la question :

"La vérification du respect des accords de désarmement est une question qui touche toutes les nations. Nous voulons tous être sûrs que les accords visant à détruire les armes existantes, ou à s'abstenir de les mettre au point, soient strictement respectés. C'est pourquoi nous estimons qu'il est absolument nécessaire d'avoir un système de vérification internationale efficace dans le domaine du désarmement.

A cet effet, nous reconnaissons qu'il est indispensable d'établir un système multilatéral de vérification au sein de l'Organisation des Nations Unies qui fasse partie intégrante du cadre multilatéral requis pour garantir la paix et la sécurité, tant pendant le processus de désarmement que dans un monde exempt d'armes nucléaires. Nos six nations proposeront conjointement cette année, à l'occasion de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, que les Nations Unies favorisent la création d'un tel système."

La question du rapport entre le désarmement et le développement a retenu l'attention des auteurs de la Déclaration, selon lesquels :

"Il est impossible de traiter une question relative au désarmement sans être saisi par le gaspillage de ressources humaines et matérielles qui se commet actuellement pour fabriquer des armes meurtrières et des armes de destruction massive.



(M. García Robles, Mexique)

L'instabilité qui caractérise aujourd'hui l'économie mondiale a eu des répercussions profondes dans les pays les plus pauvres et les plus endettés. La course aux armements, en particulier entre les superpuissances, contribue beaucoup à aggraver la situation.

Pour la première fois, à New York, l'année dernière, s'est tenue une Conférence des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement. A cette occasion, on s'est accordé à reconnaître le rapport complexe qui existe entre le désarmement, le développement et la sécurité, rapport qui a mis en évidence les menaces non militaires qui pèsent sur la sécurité.

Les ressources mondiales sont limitées. Il nous faut choisir. Plus de charues, cela veut dire moins d'épées."

Les six auteurs de la Déclaration de Stockholm, que je viens de commenter, concluent en ces termes :

"Comme nous l'avons toujours indiqué, la question du désarmement nucléaire touche toutes les nations. Nous avons été très encouragés par l'appui que nous ont apporté d'autres Etats non dotés d'armes nucléaires, de même que des parlementaires et des organisations non gouvernementales, des mouvements pacifistes et des particuliers du monde entier. Nous espérons pouvoir encore compter sur leur appui.

La confiance mutuelle et le désarmement devront remplacer la méfiance et l'excès d'armement, c'est là une règle impérative dans les relations internationales. L'évolution récente autorise bien des espoirs. Ce qui est primordial, maintenant, c'est de saisir l'occasion de mettre un terme à la course aux armements et d'inverser le mouvement de manière décisive. La création d'un monde non violent et exempt d'armes nucléaires exige toujours plus d'imagination, d'énergie et de détermination.

La menace nucléaire demeure une réalité. Notre ordre mondial est encore au bord de l'abîme nucléaire. A la veille de la dernière décennie du XXème siècle, il faut essayer non seulement d'empêcher le désastre, mais encore d'éliminer définitivement toutes les armes nucléaires.

Chacun peut et doit remplir son rôle dans la sauvegarde de l'humanité, le renforcement de notre sécurité et la création de conditions permettant à l'homme de vivre dans la dignité.

Nous prions instamment les Etats dotés d'armes nucléaires de poursuivre le processus de désarmement nucléaire, comme il est de leur devoir.

De notre côté, nous nous engageons à faire tout ce que nous pouvons pour que ce processus devienne irréversible."

(M. García Robles, Mexique)

J'ai choisi dans la Déclaration de Stockholm le paragraphe qui me paraît convenir le mieux pour clôturer mon intervention, car il met en relief les préoccupations des auteurs quant à l'avenir de l'organe des Nations Unies consacré au désarmement. Le paragraphe en question est ainsi libellé :

"La Conférence du désarmement, organe multilatéral unique de négociations sur le désarmement, devra être renforcée pour devenir un instrument plus efficace en vue de réaliser le désarmement nucléaire et d'éliminer toutes les autres armes de destruction massive. Il faudrait conclure d'urgence une convention pour l'interdiction et la destruction des armes chimiques. Cette convention serait en outre un exemple pour l'action future dans le domaine multilatéral."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a prononcées à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole à S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie, M. Bohustar Chnoupek.

M. CHNOUPEK (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je me réjouis de constater que la Conférence du désarmement commence ses travaux cette année sous la conduite expérimentée du représentant d'un pays frère, la République démocratique allemande. Je vous remercie, ainsi que vos collègues, pour vos aimables paroles de bienvenue.

A ce stade initial, il importe au premier chef, selon nous, de donner d'emblée à nos futures négociations un ton très positif, les orientant ainsi vers une efficacité toujours plus grande.

Dans ma déclaration, j'ai donc l'intention d'exposer en détail les initiatives visant à renforcer la productivité de la Conférence qui ont été formulées par le Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, réuni à Prague à la fin du mois d'octobre dernier. Ce faisant, je souhaite confirmer que nous continuons d'attacher une très grande importance à cet organe mondial de négociations sur le désarmement et tiens à vous faire connaître nos vues sur les objectifs principaux de l'actuelle session.

Notre session de printemps se déroule à un moment qui fera date. Depuis la signature du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, nous sommes entrés dans une phase nouvelle. Nous voyons commencer à prendre corps les premières étapes de l'application de la notion de monde sans armes nucléaires exposée il y a exactement deux ans par M. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'URSS. Les perspectives qui se dessinent concernant l'abandon de dispositifs de sécurité fondés sur des moyens militaires et techniques au profit d'un système général de sécurité internationale reposent désormais sur un soubassement plus réaliste, car ce système a pour base l'égalité de tous, et tient compte de l'équilibre des intérêts.

(M. Chňoupek, Tchécoslovaquie)

De ce point de vue essentiel, nous considérons la signature du Traité de Washington comme une victoire commune, comme un triomphe sans pareil de la raison et du sens de la responsabilité. Ce traité tient compte de l'équilibre des intérêts de toutes les parties et renforce la sécurité universelle. Son élaboration a permis d'acquérir une expérience précieuse qui vaut pour l'ensemble du processus de désarmement.

Nos travaux s'ouvrent donc dans une situation nouvelle. Il convient d'en profiter. Comme l'a déclaré le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque, M. Miloš Jakeš, "l'humanité devrait maintenant cesser de s'armer et commencer à désarmer dans tous les domaines, abandonnant l'affrontement pour l'instauration de relations stables et durables dans les domaines de l'économie, de la science et de la culture et poursuivant une coopération élargie sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel".

Les perspectives de cette année seront fonction de la vigueur des mesures que nous allons prendre et de la fermeté avec laquelle nous poursuivrons le processus engagé.

Il faudra en premier lieu contribuer à la conclusion, lors de la rencontre au sommet qui est prévue cette année à Moscou, d'un traité soviéto-américain prévoyant une réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs et stipulant un respect strict du Traité ABM au cours d'une période convenue.

Il faudra accélérer les négociations pour que soit signée, dans les plus brefs délais, une convention sur les armes chimiques dans le cadre de la Conférence.

Il faudra s'efforcer de mener à bien la réunion de suivi de Vienne et de s'accorder sur le mandat des entretiens concernant l'abaissement du niveau des armements classiques et des forces armées qui se font face en Europe.

Pour parvenir plus facilement à ces objectifs, nous devrions, lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui doit se tenir cette année, oeuvrer conjointement pour asseoir sur une base solide des efforts déployés en faveur d'un désarmement universel. Nous devrions prévoir une transition vers les étapes suivantes en adoptant des programmes pratiques dans les domaines cruciaux et en perfectionnant en même temps les mécanismes internationaux du désarmement.

A cet égard, j'aimerais souligner tout particulièrement que la session actuelle de printemps est la clé de la réussite de la troisième session extraordinaire. C'est pourquoi, ici, à la Conférence du désarmement de Genève, nous devons faire un effort qualitativement nouveau en vue de négocier des traités concrets. Seuls des traités de ce type peuvent, sur le plan pratique, assurer la continuité du processus de désarmement.

Nous sommes tous certainement conscients qu'il n'est plus possible de nos jours de négocier avec de longues interruptions ou en abandonnant les questions de fond pour des exercices d'école. Une expérience déjà ancienne nous convainc que cette Conférence qui, par son mandat unique en son genre,

(M. Chňoupek, Tchécoslovaquie)

est le principal organe de négociation de la communauté internationale dans le domaine du désarmement, est plus compétente que tout autre organe pour combler le fossé qui sépare les actes des paroles. Elle nous donne en fait la possibilité directe de mettre en branle aussi bien le mécanisme bilatéral, sur une base mutuellement complémentaire, que le mécanisme multilatéral, et d'en accroître considérablement l'efficacité.

Ces questions d'une si grande actualité étaient au centre des travaux du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie qui s'est réuni à Prague en octobre dernier. Lors de cette session, nous avons adopté un document intitulé "Rehaussement de l'efficacité de la Conférence du désarmement à Genève". Nous souhaitons donner ainsi une impulsion nouvelle aux activités de la Conférence, tant sur le plan du contenu que de la forme. Nous avons proposé que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement examine tous les aspects des activités de la Conférence, et que les moyens d'améliorer les résultats de ses délibérations soient déterminés en commun, dans un esprit non pas d'affrontement, mais de dialogue constructif.

Nous nous fondions sur l'idée que l'on pouvait contribuer grandement à améliorer l'efficacité de la Conférence en la transformant graduellement en organe mondial permanent de négociations sur le désarmement, c'est-à-dire en un organe qui fonctionnerait pratiquement toute l'année, qui permettrait à tous les Etats intéressés de participer aux négociations, et dont les activités se dérouleraient en liaison étroite avec celles des autres organes du système des Nations Unies qui s'occupent de désarmement ainsi qu'avec les pourparlers bilatéraux.

Cette conclusion reposait sur des considérations sérieuses. Certes, comme nous l'avons toujours soutenu, le progrès exige avant tout que les Etats aient la volonté politique et soient prêts à dépasser leurs intérêts égoïstes étroits, abandonnant les garanties militaires de leur sécurité, grosses de risques toujours accrus, pour des garanties politiques.

Toutefois, et ce n'est pas le moins important, il faut aussi que les mécanismes internationaux permettent à chaque membre de la communauté internationale de s'acquitter pleinement et avec initiative de sa part de responsabilité dans le sort du monde et d'influencer positivement le processus du désarmement, en particulier au sein d'un organe de négociation comme la Conférence.

Il faut surtout que les efforts internationaux de désarmement soient organisés de telle sorte qu'ils correspondent pleinement à la caractéristique fondamentale du monde actuel, qui est un monde d'intégration et d'interdépendance générale. Nous nous fondons également dans nos réflexions sur la nécessité de renforcer dans les relations internationales le principe démocratique, qui découle de la Charte des Nations Unies. Personne ne doit être exclu ou mis à l'écart du processus de négociation.

(M. Chnoupek, Tchécoslovaquie)

Depuis la création de l'organe de Genève en 1962, la participation active à ses travaux suscite un intérêt qui n'a pas cessé de croître. Nous nous félicitons qu'ait été adoptée ces dernières années une procédure permettant aux Etats qui ne sont pas membres de la Conférence de prendre part à ses délibérations.

Notre idée d'universalisation des activités de la Conférence tient compte précisément de ces tendances naturelles. Elle insiste sur les activités de la Conférence qui ont trait à la négociation, et vise à lui permettre de jouer un rôle toujours plus important, riche de nouveaux résultats pratiques et positifs.

A Prague, le Comité des ministres a présenté de nouvelles mesures concrètes pour accroître l'efficacité des travaux de la Conférence. Nous estimons qu'elles pourraient s'appliquer dans un avenir proche et même, pour certaines, dès cette session-ci.

Nous proposons tout d'abord de donner à la Conférence un calendrier de travaux plus serré qui l'obligerait à rester en session pendant toute l'année avec, au plus, deux ou trois interruptions inévitables. Le temps ainsi gagné pourrait être mis pleinement à profit pour faire un travail de fond sur le texte des accords de désarmement. Cette démarche serait facilitée si l'on s'accordait à laisser opérer les organes auxiliaires de la Conférence, conformément au mandat général de cette dernière, non pas sur une base annuelle mais jusqu'au terme de leurs travaux. Dans l'état actuel des choses, on perd trop de temps précieux en discussions interminables sur les mandats des divers organes de travail. Ajoutons que, contrairement au désir de l'immense majorité des Etats membres, ces discussions ne sont pas toujours productives.

Nous estimons aussi qu'il convient de faire de plus en plus appel à des experts compétents et à des centres scientifiques de divers pays pour étudier les problèmes en suspens, et qu'il faut recourir plus largement à la pratique bien rodée qui consiste à créer des groupes d'experts. Nous proposons également d'envisager d'inviter des scientifiques de renommée mondiale et des personnalités éminentes. A cette fin, la Conférence pourrait constituer un conseil consultatif. Cet organe auxiliaire spécial serait chargé d'étudier les questions en suspens, de faire des recommandations écoutées et de signaler à l'avance les facteurs à long terme qui sont importants pour le processus de désarmement et de renforcement de la sécurité.

Selon nous, il serait très utile qu'aux moments critiques la Conférence se réunisse au niveau des ministres des affaires étrangères. Pareilles réunions pourraient contribuer vigoureusement à l'adoption de mesures décisives permettant de relancer les négociations et de surmonter les difficultés de principe qui peuvent se présenter.

Nous proposons donc un mécanisme opératoire souple qui améliore les pratiques établies. Ce mécanisme pourrait être incorporé sans grande difficulté aux structures et procédures actuelles de la Conférence. Son adoption moderniserait l'organisation de la Conférence et la rendrait mieux à même de répondre aux besoins actuels.

(M. Chnoupek, Tchecoslovaquie)

Nous souhaiterions que la Conférence trouve le moyen d'examiner dans un esprit constructif ces propositions - et, éventuellement, d'autres - et que les résultats de cet examen figurent dans le rapport qu'elle fera à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Cette année, l'ordre du jour de la Conférence comprend des questions qui revêtent une importance capitale pour toute l'humanité. Comme nous l'avons également souligné lors de la réunion de Prague, nous estimons que les tâches les plus urgentes sont d'achever la rédaction de la Convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques, et de faire des progrès en ce qui concerne l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires et la prévention de la course aux armements dans l'espace. Des impulsions prometteuses ont été données dans ces domaines, en particulier à la suite de la rencontre au sommet de Washington, de l'initiative que le Groupe des Six a exposée en détail dans sa Déclaration de Stockholm au mois de janvier, à la suite aussi des appels pressants que l'ensemble de la communauté internationale a adressés à la Conférence de Genève et que traduisent les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-deuxième session. J'aimerais maintenant m'arrêter brièvement sur ces questions capitales.

La Conférence est, littéralement, sur le point de conclure une convention sur l'interdiction des armes chimiques et l'élimination de leurs stocks et de la base industrielle de leur production. La mise au point définitive de cette convention pourrait s'effectuer dans des délais très courts, dès la première phase de l'actuelle session, pourvu, bien sûr, que les Etats fassent preuve de volonté politique et s'efforcent de s'accorder sur les quelque 10 % du texte qui restent à mettre au point.

Cependant, et je tiens à le dire sans détour, nous sommes gravement préoccupés par des décisions qui vont précisément en sens contraire, en particulier celle de lancer la production d'armes binaires et, éventuellement, de déployer ces armes en Europe, ainsi que par les arguments avancés pour démontrer la prétendue nécessité d'un réarmement chimique. Il y a là, à nos yeux, une tendance dangereuse à la déstabilisation de la situation politique et militaire.

Il importe au plus haut point d'accélérer le processus de négociation, et non pas de le ralentir. Il y a déjà accord de principe sur le champ d'application de la future convention, qui doit comprendre les armes binaires. Tous les éléments constitutifs indispensables de la convention sont d'ores et déjà prêts.

Prenons donc une décision sans ambiguïté et confions au Comité spécial des armes chimiques la tâche d'achever la mise au point de la convention dès cette année, en pleine conformité avec la recommandation adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-deuxième session. Pareille initiative montrerait fort à propos que les Etats membres de la Conférence restent attachés à la conclusion d'un accord interdisant complètement et efficacement la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes chimiques et prévoyant leur destruction.

(M. Chnoupek, Tchécoslovaquie)

Il est nécessaire par ailleurs de parvenir sans tarder à un accord sur un mécanisme efficace d'inspections par mise en demeure sans droit de refus, dont l'incorporation nécessaire à la convention a déjà fait l'objet d'un accord de principe.

Il faut aussi s'appuyer sur les résultats prometteurs de la session de l'an dernier pour mettre au point le mécanisme général d'application de la Convention, en particulier en ce qui concerne les activités du Conseil exécutif.

Il faut enfin achever l'élaboration d'un dispositif économiquement et financièrement viable d'inspections régulières dans les usines chimiques. A cet égard, il convient de tenir compte des nécessités du développement économique et technique des Etats parties à la convention, quel que soit leur système socio-économique. Nous envisageons maintenant des mesures pratiques pour résoudre plus facilement ce problème.

Nous demandons donc avec beaucoup d'insistance que soient réglées le plus tôt possible toutes les questions relatives à la convention. Pour notre part, nous sommes prêts à faire véritablement tout ce qui est en notre pouvoir, comme nous l'avons clairement rappelé dans la déclaration commune des Etats parties au Traité de Varsovie réunis à Moscou en mars dernier. Cela signifie notamment que nous sommes prêts à accepter des compromis raisonnables et à faire preuve d'ouverture d'esprit, comme l'a si bien montré l'Union soviétique en présentant des armes chimiques à Chikhany l'automne dernier.

A cet égard je souhaite aussi mentionner la proposition de la République socialiste tchécoslovaque et de la République démocratique allemande relative à la création d'une zone sans armes chimiques en Europe centrale et, en particulier, je veux souligner que cette proposition ne signifie pas que nous nous désolidarisons des efforts déployés pour interdire ces armes à l'échelle du monde entier. Nous ne pensons pas qu'il y ait une contradiction entre les approches mondiales et régionales dans le domaine de la limitation des armements. Au contraire, notre attitude est fondée sur l'unité dialectique de ces deux approches.

Cela vaut également pour la proposition similaire que nous avons faite de créer un couloir sans armes nucléaires et de prendre des mesures pratiques de réduction mutuelle des forces armées en présence et de renforcement de la confiance comportant le retrait des armes offensives les plus dangereuses dans les régions situées à la frontière des deux alliances politiques et militaires européennes, mesures dont nous avons recommandé l'adoption lors de la réunion de Prague.

Nous sommes convaincus que la création d'une zone sans armes chimiques serait bénéfique pour tous et aurait une importance politique indiscutable, non seulement à l'heure actuelle, puisqu'elle pourrait très certainement contribuer à une solution globale, mais même après la conclusion de la convention, puisqu'elle pourrait être le prologue à l'application de la convention dans notre région.

(M. Chňoupek, Tchécoslovaquie)

Nous estimons que, tout en continuant d'accorder la priorité à la mise au point de la convention sur les armes chimiques, la Conférence devrait en même temps aborder, avec beaucoup plus de vigueur qu'auparavant, l'ensemble des problèmes de désarmement nucléaire. C'est là que la Conférence devrait donner la preuve la plus évidente qu'elle peut être le centre et le moteur d'une internationalisation réelle des négociations sur le désarmement, auxquelles seraient associés tous les Etats nucléaires et l'ensemble de la communauté internationale et qu'elle peut s'imposer dans le processus d'édification d'un monde sans arme nucléaire et non violent, élément absolument essentiel à la survie et au développement de la civilisation.

Nous pensons aussi que la session actuelle aura à s'acquitter d'une charge importante lorsqu'elle abordera la question de l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. Nous sommes prêts à étudier avec souplesse et dans un esprit constructif les problèmes relatifs à la création d'un organe de travail de la Conférence dans ce domaine et à la définition de son mandat. Les temps sont mûrs pour commencer un travail de fond sur un accord à ce sujet, accord dont les dispositions de base sont sur la table des négociations. Les discussions progresseraient plus facilement si l'on mettait sur pied un groupe spécial d'experts scientifiques chargés de faire sans délai des propositions concrètes concernant un système de vérification de la non-réalisation des essais nucléaires. Nous pensons que la rédaction d'un accord général de ce type dans le cadre de la Conférence et les entretiens soviéto-américains élargis qui ont commencé en application de l'accord conclu à Washington se compléteront mutuellement et mèneront au même objectif.

Je souhaite signaler également que dans nos efforts de négociation nous considérons comme prioritaire la mise en chantier d'activités pratiques et efficaces dans le domaine de la prévention de la course aux armements dans l'espace, question d'une importance capitale pour le maintien de la stabilité stratégique dans le contexte d'un désarmement nucléaire.

Nous pensons que la Conférence dispose désormais d'une assise suffisamment solide pour passer de considérations d'ordre général à l'examen de mesures concrètes portant, notamment, sur l'interdiction des armes antisatellites et sur l'immunité des satellites artificiels de la Terre. La proposition relative à la création d'un corps international d'inspecteurs pour inspecter les objets destinés à être lancés dans l'espace reste éminemment à l'ordre du jour. Nous voulons croire que pour répondre au vœu des délégations, qui ont été pratiquement unanimes à demander l'accélération des délibérations, il sera possible d'élargir le mandat du comité de la Conférence qui s'occupe de ces questions.

Finalement, j'aimerais souligner que nous continuons d'appuyer le projet de Programme global de désarmement, et dire que nous nous inquiétons de constater qu'après l'avoir examiné, la Conférence n'est pas encore parvenue au résultat escompté. Rappelons que l'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict a été la raison principale de la création de l'organe de négociations multilatérales dont l'actuelle Conférence est le successeur direct. Ayant à l'esprit les résolutions pertinentes de



(M. Chňoupek, Tchécoslovaquie)

l'Assemblée générale des Nations Unies, qui expriment la volonté de l'immense majorité des Etats du monde, nous demandons une intensification réelle des délibérations sur toutes les questions à l'ordre du jour et dans tous les domaines importants.

Je souhaite également saisir cette occasion pour réaffirmer que nous restons bien déterminés à obtenir un élargissement du processus pratique de désarmement, qui devrait inclure également les armes classiques et les forces armées, principalement en Europe. Nous avons oeuvré dans ce sens lors de la réunion de suivi de Vienne et lors des consultations des 23 Etats sur le mandat des futures négociations paneuropéennes.

A cet égard, je souhaite rappeler les propositions extrêmement importantes qui ont été faites en vue d'ouvrir des négociations sur l'élimination des asymétries existant de part et d'autre et sur la comparaison des doctrines militaires, le but étant de s'assurer qu'elles ont une nature exclusivement défensive.

Avant de conclure, j'aimerais dire que je suis convaincu que la session actuelle de la Conférence du désarmement aura d'importants résultats qui renforceront la base matérielle d'un large processus de désarmement, qui est un moyen essentiel pour sauvegarder la sécurité en même temps que pour dégager des ressources au profit du développement.

Je vous souhaite à tous de mener à bien vos prochains travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre tchécoslovaque des affaires étrangères pour sa déclaration que je considère comme très importante pour les travaux de la Conférence, et je le remercie également des paroles aimables qu'il a adressées au Président et à son pays. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, l'Ambassadeur Theorin, que je suis heureux de revoir parmi nous aujourd'hui.

Mme THEORIN (Suède) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à la présidence de la Conférence. Conscients des nombreuses difficultés qui attendent le Président du mois de février, nous sommes convaincus que, grâce à vous, la Conférence commencera bien son importante session de 1988. Je voudrais aussi exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Morel, de la France, pour l'excellent travail qu'il a accompli en qualité de Président du mois d'août. Je tiens à accueillir chaleureusement l'Ambassadeur Tessa Solesby, du Royaume-Uni, l'Ambassadeur de Montigny Marchand, du Canada, l'Ambassadeur Elabary, de l'Egypte, l'Ambassadeur Nasser, de l'Iran, l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, et l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, que nous pouvons assurer de la pleine coopération de la délégation suédoise. Nous sommes honorés par la présence aujourd'hui du Ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, M. Bohuslav Chňoupek, dont nous avons écouté l'allocation avec intérêt. Je voudrais exprimer à la délégation du Royaume-Uni mes profonds regrets devant la disparition de l'Ambassadeur Ian Cromartie et demander à l'Ambassadeur Solesby de transmettre nos condoléances à Jenny Cromartie et aux autres membres de la famille.

(Mme Theorin, Suède)

Le 8 décembre 1987 pourrait bien devenir une date mémorable dans les relations internationales.

Quand le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ont signé à Washington le Traité FNI, les deux principales puissances nucléaires se sont engagées pour la première fois à réduire substantiellement leurs arsenaux nucléaires. Elles ont convenu de détruire une catégorie entière de missiles.

Depuis 40 ans, les Etats-Unis et l'Union soviétique s'efforcent d'assurer leur sécurité et leur influence dans le monde en constituant des arsenaux nucléaires toujours plus importants et plus perfectionnés. La course aux armements a joué un rôle de premier plan, peut-être le rôle principal, dans leurs rapports. Aujourd'hui comme hier, la sécurité assurée grâce à l'insécurité - menace de destruction massive - demeure la caractéristique de l'âge nucléaire.

Le sommet de Washington n'a pas supprimé les tensions politiques fondamentales qui existent depuis longtemps entre les deux superpuissances. Mais il a montré que cet état de choses n'empêchait ni la coopération ni les accords conclus dans l'intérêt des deux pays.

L'Union soviétique tout comme les Etats-Unis semblent désormais voir les avantages offerts par une importante réduction de leurs arsenaux nucléaires. Il va de soi que l'engagement pris par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev de faire tout leur possible pour parvenir à une réduction de 50 % de leurs armes nucléaires stratégiques est de la plus haute importance.

Si cet engagement est tenu, il constituerait un changement majeur de direction. Si les Etats-Unis et l'Union soviétique parvenaient à un accord sur de telles réductions de leurs arsenaux nucléaires stratégiques, cela équivaldrait à l'abandon par les deux puissances de la politique qui consiste à assurer la sécurité par un accroissement incessant des armes nucléaires.

Les accords visant à éliminer certaines catégories d'armes nucléaires ne doivent pas servir de prétexte à l'augmentation d'autres catégories d'armes en compensation. C'est ainsi qu'il n'y aurait guère à gagner si les missiles lancés à partir du sol qui viennent d'être éliminés devaient être remplacés par des missiles de croisière lancés par mer et par air. Ce remplacement aurait notamment des effets négatifs sur la sécurité dans la zone d'importance stratégique de l'Europe du Nord.

La communauté internationale espère que l'Union soviétique et les Etats-Unis concluront cette année un accord sur la réduction des armes stratégiques. Elle souhaite les voir s'entendre sur une interdiction complète des essais nucléaires et prendre des mesures pour empêcher la course aux armements dans l'espace. Elle leur demande instamment de ne pas s'arrêter à un accord sur une réduction de 50 % des armes nucléaires stratégiques, mais de faire suivre cet accord par de nouvelles mesures en vue d'éliminer définitivement toutes les armes nucléaires.

(Mme Theorin, Suède)

Elle le fait au vu des réalités du monde d'aujourd'hui, à savoir :

- que les arsenaux nucléaires des deux superpuissances, déjà suffisants pour détruire plusieurs fois toute vie sur la terre, ont augmenté en 1987 au rythme de 16 armes par semaine;
- qu'il y a eu plus de guerres en 1987 que pendant toutes les années précédentes; les quatre cinquièmes des victimes de ces guerres étaient des civils;
- que le budget militaire annuel du monde équivaut aux revenus de 2,6 milliards de personnes dans les 44 pays les plus pauvres.

Ce sont là trois réalités évoquées dans la dernière édition de la publication annuelle "World Military and Social Expenditures", qui brosse un sombre tableau - illustré par la poursuite de la course aux armements, de la guerre, du gaspillage militaire et de la non-satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme.

Gardons-nous d'oublier ce tableau, même à une époque où le climat international s'améliore comme c'est le cas depuis peu. C'est un tableau qui doit inspirer aux Etats le désir de faire suivre les mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant par d'autres mesures dans la perspective de la longue route qui nous attend.

L'accroissement et le perfectionnement incessants des arsenaux nucléaires restent la menace la plus sérieuse non seulement pour la sécurité internationale, mais aussi pour la survie même de notre civilisation.

La menace nucléaire nous concerne tous directement, hommes, femmes et enfants qui vivons sur cette planète. L'avenir des armes nucléaires ne saurait être laissé entre les mains de deux à cinq Etats seulement. Les Etats non nucléaires doivent aussi avoir leur mot à dire.

Cette conviction a suscité l'Initiative des six nations, lancée il y a trois ans et demi. Une troisième réunion au sommet des six chefs d'Etat ou de gouvernement qui y participent s'est tenue à Stockholm du 20 au 22 janvier de cette année. A cette occasion, les six se sont engagés à poursuivre leurs efforts en vue d'exprimer les aspirations vers un monde libéré de la crainte de l'anéantissement par la guerre nucléaire.

La déclaration publiée à Stockholm sera distribuée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement. Dans cette déclaration, les six participants ont exprimé leurs vues, mais ils ne s'en sont pas arrêtés là. Ils ont donné leur avis sur les mesures concrètes qu'il est possible et nécessaire de prendre dès aujourd'hui : celles qui sont destinées à donner une nouvelle impulsion à l'évolution positive de la situation en 1987, et à faire du désarmement un élément majeur et permanent des relations internationales.

Les six ont réitéré leur appel en vue d'un arrêt de tous les essais nucléaires, qu'ils considèrent comme le moyen le plus efficace de freiner la course aux armements sur le plan qualitatif. Le Traité FNI a été accueilli

(Mme Theorin, Suède)

comme une première étape importante sur la voie du désarmement nucléaire. Les six ont souligné que l'Union soviétique et les Etats-Unis devaient s'entendre au cours du premier semestre de 1988 sur la réduction de leurs arsenaux stratégiques. Il faudrait aussi qu'ils s'entendent rapidement sur l'abolition des armes nucléaires tactiques. Les six ont insisté sur le rôle important de la Conférence du désarmement, ainsi que sur l'urgence et la nécessité de conclure une convention interdisant toutes les armes chimiques.

Les six chefs d'Etat ou de gouvernement ont fait part de leur intention de venir en personne à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ils ont convenu que les pays qui ont lancé l'Initiative devraient proposer à cette troisième session que l'ONU encourage l'établissement d'un système de vérification multilatéral intégré.

La session extraordinaire se tiendra à un moment crucial. Le Traité FNI, un éventuel accord prochain sur les armes spatiales et stratégiques, ainsi que la poursuite des débats sur un certain nombre d'autres problèmes constituent les traits caractéristiques du processus bilatéral de désarmement.

L'accord conclu en 1986 à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité en Europe et les progrès enregistrés dans les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques sont des exemples d'un processus multilatéral dynamique. Les progrès réalisés sur d'importants aspects de la question de la vérification laissent espérer de nouvelles possibilités d'accords dans le domaine du désarmement.

Parallèlement, on ne saurait ignorer que la diplomatie multilatérale en matière de désarmement risque d'être quelque peu distancée. Le dégel bilatéral a amélioré le climat multilatéral. Mais rien n'indique, en ce qui concerne les solutions aux problèmes de désarmement, qu'il ait incité les grandes puissances à choisir le processus multilatéral plutôt que bilatéral.

Par conséquent, la session extraordinaire doit impérativement réussir à définir l'orientation future des efforts multilatéraux.

La session doit être tournée vers l'avenir. Elle doit servir à renforcer le processus multilatéral de désarmement. Il est de plus en plus admis qu'à long terme, les Etats ne peuvent parvenir à la sécurité que grâce à la coopération et aux efforts communs et c'est là une situation qu'elle doit prendre en considération.

Les questions concernant les armes nucléaires, les armements classiques, les transferts internationaux d'armes classiques ainsi que les problèmes concernant la vérification sont les thèmes à débattre. Le désarmement naval et les mesures propres à renforcer la confiance méritent une attention accrue. Il faut aussi que la session redouble d'efforts pour prévenir une course aux armements dans l'espace et conclure enfin la convention sur les armes chimiques.

(Mme Theorin, Suède)

Dix ans après la première session extraordinaire, cette troisième session donnera l'occasion de reconfirmer la validité du Document final de la première session, pierre angulaire de l'édifice du désarmement international. Il sera tout aussi important d'essayer de déterminer les orientations spécifiques qu'il conviendra d'imprimer aux travaux futurs, compte tenu des réalités du monde d'aujourd'hui.

La vérification doit faire partie intégrante de tout accord sur le désarmement et les mesures propres à renforcer la confiance.

La vérification du respect des accords intéresse directement tous les pays. Elle ne peut donc être laissée aux seuls pays les plus avancés sur le plan de la technologie militaire.

Les avantages des arrangements internationaux en matière de vérification avec participation universelle sont évidents. C'est pourquoi l'AIEA a été chargée de vérifier le respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération. Au cours des travaux relatifs à la convention sur les armes chimiques, on a progressé vers l'établissement d'une organisation internationale qualifiée qui serait chargée des échanges de données, des missions d'information, des inspections, etc., prévues dans la future convention.

La vérification sous tous ses aspects est un point de l'ordre du jour de la Commission du désarmement de l'ONU. La Suède apprécie les progrès réalisés au cours de la session de l'année dernière. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale est l'occasion d'examiner notamment la façon d'organiser au mieux la vérification internationale. Dans ce contexte, il conviendrait d'approfondir par exemple les possibilités de la vérification internationale par satellite, qui a déjà fait l'objet de diverses études. Il conviendrait aussi d'évaluer pleinement la possibilité d'élargir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification.

A la Réunion de Stockholm, un rapport commun sur la surveillance des essais nucléaires en 1987 a été publié sur la base d'informations réunies par des experts des pays responsables de l'Initiative. Il est dit dans ce rapport que les cinq puissances nucléaires ont toutes procédé à des essais nucléaires : il y a eu 23 explosions nucléaires en Union soviétique, 14 aux Etats-Unis, 8 en France, une en Chine et une au Royaume-Uni.

La multiplicité des essais effectués non seulement par l'Union soviétique et les Etats-Unis, mais aussi par la France, est particulièrement préoccupante. La poursuite des programmes d'essais contient un message sinistre pour le monde, à savoir que l'on continue à mettre au point, à perfectionner et à moderniser des armes nucléaires, et que la menace nucléaire non seulement se maintient, mais aussi se projette loin dans le futur. Comment concilier cette situation et les déclarations solennelles sur l'impossibilité de gagner une guerre nucléaire et le caractère inadmissible d'une guerre de ce genre ? Comment la concilier avec le but proclamé d'oeuvrer à l'élimination ultérieure de toutes les armes nucléaires ?

(Mme Theorin, Suède)

Ces programmes d'essais sont déplorables. Ils montrent le caractère urgent des exigences de la communauté internationale, telles qu'elles sont exprimées par exemple par l'Assemblée générale des Nations Unies, demandant une interdiction complète des essais nucléaires. Si l'objectif est d'arrêter la course aux armements nucléaires et la création effrénée de nouvelles armes nucléaires, il est plus important alors de se poser quelques questions que d'arrêter les essais nucléaires.

L'année dernière, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont engagé des négociations bilatérales sur les essais nucléaires. Le Gouvernement suédois s'en est félicité tout en insistant sur le fait qu'un accord bilatéral autorisant la poursuite des essais ne serait pas acceptable ni pour la Suède ni pour la communauté internationale.

Des négociations bilatérales qui ne visent qu'à organiser la poursuite des essais ne répondent pas aux exigences et aux attentes des autres Etats, ceux qui ne font pas partie du club nucléaire. Notre objectif n'est pas que les puissances nucléaires aient la possibilité de vérifier leurs essais nucléaires mutuels, mais que la communauté internationale soit en mesure de vérifier l'arrêt des essais nucléaires.

Des accords intermédiaires destinés à limiter les essais ne seront utiles que s'ils constituent une étape vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais à une date prochaine et précise. Le bilan décevant des solutions partielles trouvées par le passé justifie le scepticisme à l'égard de tout règlement du problème autre que l'arrêt complet des essais nucléaires.

Les travaux multilatéraux en vue d'une interdiction complète des essais nucléaires sont l'apanage de la Conférence du désarmement. Ils ne doivent pas être remplacés par de longues négociations bilatérales sur les essais nucléaires qui, même s'ils sont peut-être quelque peu limités et sous surveillance bilatérale, se poursuivraient. L'impuissance de la Conférence du désarmement à commencer les travaux de fond sur l'interdiction des essais ne peut que mener à la bilatéralisation de cette question prioritaire, ce qui n'irait pas sans ébranler la confiance dans la diplomatie multilatérale.

La Conférence du désarmement devrait s'occuper de façon concrète, et sans plus tarder, de tous les aspects de la question de l'interdiction des essais. Un traité sur l'interdiction complète des essais doit être préparé sur une base concrète. Tous les Etats membres ont une responsabilité devant la communauté mondiale, à savoir contribuer efficacement à la réalisation de cet objectif.

Remettre cette tâche à plus tard pourrait non seulement nuire à la cause d'une interdiction complète des essais, mais aussi ébranler la confiance dans l'efficacité de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale du désarmement. Il est grand temps de passer sur les désaccords portant sur des questions de procédure. Il est grand temps que la Conférence se mette au travail.

(Mme Theorin, Suède)

En ce qui concerne le contenu du mandat d'un comité spécial, la position de la Suède est nette. Nous préconisons des négociations immédiates en vue d'élaborer le texte d'un traité d'interdiction complète des essais. Néanmoins, la délégation suédoise est prête à accepter n'importe quel mandat que les autres délégations accepteraient pour que l'examen multilatéral de la question puisse commencer. Si tous les Etats membres en font autant, rien n'empêche qu'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires puisse commencer ses travaux dès ce mois-ci.

Depuis des années, les membres de cette Conférence redoublent d'efforts pour négocier une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective des armes chimiques.

Il est maintenant capital que ces négociations arrivent bientôt à bonne fin. On met au point, on fabrique et on utilise des armes chimiques. Si un accord sur une interdiction totale de ces armes terribles n'est pas bientôt conclu, le risque de les voir encore proliférer, aussi bien sur le plan horizontal que sur le plan vertical, augmenterait beaucoup, avec les graves conséquences que cela entraînerait pour la communauté internationale.

Une interdiction internationale complète et efficace ne manquerait pas d'autre part d'améliorer la sécurité des Etats. En outre, pareille convention serait une réussite spectaculaire de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement. Elle permettrait de supprimer toute une catégorie d'armes de destruction massive. Elle ouvrirait de nouvelles perspectives dans le domaine de la vérification internationale. Elle asseoirait la Conférence du désarmement dans son rôle d'instance compétente et durable où se déroulent les négociations multilatérales sur les questions de sécurité et de désarmement.

Ma délégation a noté avec satisfaction qu'un certain nombre de mesures importantes et constructives ont été prises l'année dernière et que certains accords se sont dégagés des négociations relatives à une convention sur les armes chimiques. La plupart des problèmes politiques ont maintenant été résolus. En outre, certaines mesures ont été prises pour redonner confiance dans ces négociations.

Mais il faut bien admettre que certains problèmes techniques compliqués demeurent. Maintenant que le projet de convention a été élaboré, la conclusion n'est plus un objectif lointain mais une possibilité rapprochée. Je demande instamment à toutes les parties à la négociation de profiter pleinement de l'occasion extraordinaire qui nous est offerte de conclure, dès la présente session, un important accord dans le domaine du désarmement.

Lors de mes précédentes interventions devant cette instance, j'ai toujours insisté sur l'importance pour les Etats de montrer qu'ils s'engageaient à respecter l'objectif commun de la convention en renonçant à la fabrication d'armes chimiques. Etant donné le stade avancé des négociations, je souhaite une fois de plus inviter toutes les parties à s'abstenir de toute action qui puisse compliquer nos négociations.

(Mme Theorin, Suède)

Les deux grandes puissances militaires ont traité directement quelques questions entrant dans le cadre des négociations sur la convention. J'espère que ces entretiens bilatéraux se révéleront utiles en contribuant à résoudre quelques-uns des problèmes en suspens.

Il est évident que seul un accord multilatéral portant sur tous les aspects de la question peut sauvegarder les intérêts de tous les Etats et entraîner une interdiction effective et durable.

Les obligations à respecter et les avantages à tirer doivent valoir pour tous.

La Suède a toujours mis en garde contre le recours à des mesures partielles dans ce domaine, le principe directeur à la base de la convention devant être son caractère universel.

Dans la Déclaration de Washington, le Président des Etats-Unis et le Secrétaire général de l'Union soviétique ont réaffirmé la nécessité d'intensifier les négociations relatives à une convention. Cet engagement doit être honoré par l'encouragement actif des négociations à la Conférence.

Il est urgent d'arriver à des résultats. Les conditions politiques spécifiques pour parvenir à un désarmement chimique ne seront sans doute jamais meilleures. C'est maintenant que l'occasion se présente. Il faut la saisir rapidement et avec détermination.

L'année dernière, l'Assemblée générale a demandé à nouveau à la Conférence du désarmement d'examiner, en priorité, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et d'instituer un nouveau comité spécial à cet effet.

Les débats concernant avant tout les aspects juridiques de la militarisation de l'espace, qui se sont déroulés au Comité spécial durant ces quelques dernières années, ont été utiles. Ils témoignent à l'évidence de la nécessité d'élaborer de nouvelles mesures juridiques pour une prévention efficace d'une course aux armements dans l'espace. Contribuer à l'élaboration du droit international dans ce domaine est une tâche importante qui revient à la Conférence du désarmement.

Bien des idées générales ont été avancées en ce qui concerne les questions extra-atmosphériques. Pour progresser, toutefois, il faut passer des aspects généraux aux aspects particuliers. Il est regrettable que l'examen des propositions concrètes ait suscité si peu d'intérêt auprès de quelques délégations.

Pour mener ses travaux à bien, le Comité spécial aura besoin d'informations sur les activités spatiales pertinentes. Tous les Etats ayant des programmes spatiaux devraient donc donner à la Conférence des renseignements sur leurs activités respectives dans ce domaine. Les principales puissances spatiales ont une responsabilité particulière dans ce domaine et devraient donner l'exemple.



(Mme Theorin, Suède)

Mon gouvernement a souligné, à maintes reprises, la nécessité d'une interdiction globale des armes antisatellites. Pareille interdiction présenterait des avantages directs pour les Etats, de plus en plus nombreux, qui lancent des satellites civils et contribuerait à la sécurité internationale.

Le moratoire de fait sur les essais d'armes antisatellites devrait faciliter les progrès dans ce domaine. En un premier temps, la Conférence du désarmement pourrait examiner la possibilité d'organiser une réunion d'experts de courte durée, chargés de s'occuper par exemple des définitions et des techniques de vérification applicables aux armes antisatellites.

Les travaux concernant l'élaboration d'un projet de traité sur l'interdiction des armes radiologiques n'ont pas avancé l'année dernière. On sait l'importance que la Suède attache à l'interdiction de l'émission de matières radioactives associée aux attaques contre des installations nucléaires. A notre avis, cette interdiction fait nécessairement partie d'un traité sur les armes radiologiques. Aussi, je déplore que le Comité spécial ait si peu progressé en 1987.

La Conférence du désarmement est l'instance appropriée dans le cadre de laquelle les Etats peuvent s'entendre sur une interdiction universelle des attaques contre des installations nucléaires basée sur un critère de destruction massive. La délégation suédoise préconise de reprendre l'examen réaliste de cette question vitale en vue de parvenir bientôt à un accord.

Sur tous les points de l'ordre du jour concernant les armes nucléaires, la Conférence du désarmement est arrivée au point mort. Pour les travaux sur la vérification sismologique de l'interdiction des essais, la Conférence du désarmement n'a été au mieux qu'une occasion de débats qui ont éclairé la situation. Aussi utiles qu'ils soient, ils ne sauraient à long terme confiner la Conférence, seule instance multilatérale sur les questions de désarmement, à ce rôle.

Une fois de plus, je suis obligée d'appeler l'attention de la Conférence sur la question de l'élargissement de sa composition. Comme la délégation suédoise l'a souvent déclaré, la Conférence doit accepter sans plus tarder la participation des pays qui montrent depuis longtemps un intérêt et une compétence qui leur permettraient de faire d'importantes contributions à ses travaux.

A la fin de la première partie de cette session, il nous faudra adopter notre rapport destiné à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le bilan, positif et négatif, de la Conférence sera examiné avec soin par tous les Etats Membres de l'ONU.

Peut-être avons-nous ce printemps une occasion unique de prouver l'utilité de la Conférence et de montrer les possibilités des négociations multilatérales en matière de désarmement. Nous pouvons le faire en arrivant à des résultats concrets sur les points inscrits à l'ordre du jour. Nos réalisations peuvent donner une orientation non seulement à la session extraordinaire, mais aussi aux efforts multilatéraux de désarmement pendant les années à venir.

(Mme Theorin, Suède)

Deux points seraient particulièrement importants, à savoir que la Conférence s'entende sur les questions en suspens concernant la convention sur les armes chimiques, et qu'elle commence à oeuvrer concrètement sur tous les aspects d'un traité relatif à l'interdiction complète des essais.

C'est peu pour nous, mais ce pourrait être un pas de géant pour la cause du désarmement.

Dans son dernier entretien, qu'il a accordé quelques heures avant sa mort tragique, le Premier Ministre suédois, M. Olof Palme, a exprimé son espoir et son optimisme. "La méfiance s'estompe comme la brume au début d'un matin de printemps".

Le 8 décembre 1987 a montré que son espoir et son optimisme étaient fondés. En joignant nos efforts, nous pouvons assurer la disparition prochaine de toute la brume.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a prononcées à l'adresse de la présidence. Je voudrais maintenant donner la parole au Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Ekéus de la Suède, qui va présenter le rapport de ce Comité publié sous la côte CD/795.

M. EKEUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de m'associer aux paroles de bienvenue adressées à votre égard par l'Ambassadeur Theorin, aux remerciements exprimés à votre prédécesseur et à l'accueil fait à nos nouveaux collègues. Je regrette de devoir commencer mon intervention en transmettant à la délégation du Royaume-Uni mes condoléances devant la disparition de l'Ambassadeur Ian Cromartie, mon prédécesseur à la présidence du Comité spécial. J'ai eu l'occasion, au début d'octobre, de me rendre chez Ian Cromartie à Londres et, durant notre longue conversation, il avait montré sa connaissance profonde des négociations et sa ferme conviction à l'égard de nos efforts visant à conclure une interdiction complète de toutes les armes chimiques.

Le 27 août dernier, j'ai eu l'honneur de présenter à la Conférence le rapport du Comité spécial des armes chimiques sur les travaux que celui-ci avait faits pendant la session ordinaire de 1987. Le même jour après la présentation de ce rapport (CD/782), la Conférence a décidé que les travaux se rapportant à la convention sur les armes chimiques seraient repris, sous ma présidence, comme suit :

- "i) Qu'en prévision de la reprise de la session, des consultations privées soient entreprises à Genève par le Président durant la période du 23 au 27 novembre 1987 avec les délégations présentes;
- ii) Qu'à cet effet, des consultations à participation non restreinte du Comité spécial se tiennent entre le 30 novembre et le 16 décembre 1987;
- iii) Que le Comité spécial tienne une session de durée limitée durant la période du 12 au 29 janvier 1988."

(M. Ekéus, Suède)

Je voudrais aujourd'hui présenter à la Conférence, en ma qualité de président du Comité spécial des armes chimiques, le rapport de ce dernier sur les travaux effectués durant l'intersession, qui vient d'être distribué sous la cote CD/795. Ce rapport a été adopté en totalité par le Comité le 29 janvier, et il a ainsi été approuvé par tous les membres du Comité.

Le Comité n'a eu qu'un laps de temps assez court pour mener ses travaux durant l'intersession, mais il a travaillé de manière intense et soutenue, ce qui lui a permis d'enregistrer des résultats constructifs quant au fond. Ceux-ci se traduisent dans le rapport par une version mise à jour du projet de convention, soit le texte dit "évolutif", contenu dans l'appendice I. L'appendice II rassemble des documents reflétant les résultats des travaux qui, bien que n'étant pas encore suffisamment au point pour être inclus dans le "texte évolutif", sont présentés comme l'une des bases des travaux futurs. Cette partie aussi a été mise à jour à la lumière des travaux réalisés durant l'intersession. En outre, le rapport comprend un appendice III, où sont reproduits certains documents à caractère technique, afin de faciliter les travaux ultérieurs sur la question de la détermination de la toxicité.

Ainsi, le rapport que je présente maintenant traduit clairement les résultats que les négociations ont permis d'obtenir à ce jour et indique bien que l'élaboration du projet de convention en est maintenant à un stade avancé.

Une partie de l'intersession a été consacrée à la question de la vérification de la destruction des armes chimiques. Nous nous sommes entendus sur plusieurs points et avons donc pu inclure une nouvelle section complète sur ce sujet dans l'annexe de l'article IV, ce qui nous a conduit en outre à réorganiser toute l'annexe. J'ai pu aussi poursuivre les consultations sur une autre grande question traitée dans cette partie du projet, à savoir l'ordre effectif de destruction des armes chimiques. Quelques pas utiles ont été accomplis, et nous avons donc mis à jour la partie pertinente de l'appendice II. Etant donné la complexité politique, militaire et technique de cette question, nous devons y travailler encore avant de pouvoir parvenir à un consensus et inclure le nouveau texte dans le projet de convention. J'ai toutefois de bonnes raisons de croire que nous y arriverons assez rapidement. Cela étant fait, toutes les principales questions politiques concernant les armes chimiques existantes seront réglées.

La négociation des diverses questions posées par la non-fabrication d'armes chimiques à l'avenir - celles qui font l'objet en particulier de l'article VI et ses annexes - a elle aussi continué durant l'intersession. La recherche de solutions et de compromis - difficile sur le plan politique aussi bien que technique - s'est poursuivie dans un esprit positif, et de nouveaux progrès ont pu être enregistrés, ce qui nous a conduits à revoir des parties importantes des annexes de l'article VI du projet de convention. En outre, vous trouverez à l'appendice II un rapport sur la manière de définir la "capacité de production", qui est le fruit de consultations entre experts techniques et qui vous sera, je le crois, utile.

Quant aux questions qui n'ont pas encore été réglées à cet égard, les délégations devront y consacrer encore du temps et des efforts, tout en gardant présente à l'esprit la nécessité de maintenir un équilibre entre

(M. Ekéus, Suède)

le souci de la sécurité et les autres intérêts nationaux et internationaux. La plupart des éléments proprement militaires de la convention étant en place, ce sont les questions intéressant directement l'industrie chimique qui requièrent désormais tout particulièrement notre attention.

Il en va de même de l'article VIII, qui traite de l'organisation internationale à mettre en place en vue de l'application de la convention. Laissée de côté pendant un certain temps, cette question est revenue au premier plan durant l'intersession, et le Comité a travaillé de manière approfondie sur les pouvoirs, les fonctions et l'interdépendance des divers organes de l'organisation internationale. Un nouveau projet d'article VII, incorporé au "texte évolutif", rend compte de l'état des travaux. Divers aspects de la question devront être examinés plus avant, mais les travaux accomplis au cours de ces dernières semaines donnent à penser que les délégations ont à présent une idée bien plus claire du genre d'organisation qu'elles souhaitent mettre en place. Cela augure bien du règlement des questions en suspens. A cet égard, je tiens aussi à signaler que les experts ont poursuivi les travaux relatifs à l'élaboration de diverses formules types pour les accords à passer avec l'organisation internationale concernant les activités dans des installations déterminées. Deux nouveaux accords types sont soumis à l'examen des délégations dans l'appendice II.

Quant à l'article IX, le Comité a poursuivi ses travaux sur la principale question en suspens, celle de l'inspection par mise en demeure. D'importants progrès ayant été réalisés sur le plan politique au cours de l'été, les consultations tenues durant l'intersession ont visé à transformer les résultats obtenus en solutions pratiques concrètes et à traduire ce qui a été convenu dans les termes d'un traité. Quoique ce processus soit bien engagé, nous devons encore parvenir à quelques compromis avant qu'il n'aboutisse, en particulier en ce qui concerne les procédures à suivre après l'achèvement d'une inspection sur place par mise en demeure. L'état actuel de la question, tel que je le vois, est reflété à l'appendice II.

Toujours au cours de l'intersession, le Comité a commencé à travailler sur deux autres articles qui n'avaient pas encore fait l'objet de négociations, soit l'article X, concernant l'assistance, et l'article XI, sur le développement économique et technologique. La teneur possible de ces deux articles importants a été examinée de très près et diverses démarches ont été suggérées. L'appendice II du rapport propose des éléments qui, selon moi, seront utiles alors que nous continuerons à chercher un terrain d'entente dans ces deux domaines.

Le rapport que je présente aujourd'hui donne forme à tout l'ensemble des travaux accomplis durant la reprise de la session ainsi qu'aux sessions précédentes du Comité spécial des armes chimiques. C'est un document dont la Conférence peut être fière. Cet organe multilatéral de négociation peut à juste titre estimer que le projet de convention qui y figure n'est pas un maigre résultat. Le document est suffisamment parlant et indique clairement que l'ensemble du processus de négociation dans lequel nous nous sommes engagés en est à un stade avancé. Il y a tout lieu d'aborder la suite des travaux avec confiance et optimisme.

(M. Ekéus, Suède)

A ce propos, je tiens à remercier toutes les délégations des efforts qu'elles ont investis dans les négociations et de l'esprit de coopération dont elles ont fait preuve. Il convient de rendre tout particulièrement hommage aux trois coordonnateurs de groupe, M. Philippe Nieuwenhuys, de la Belgique, M. Pablo Macedo, du Mexique, et M. Walter Krutzsch, de la République démocratique allemande, qui ont conduit les travaux dans leurs domaines respectifs avec une énergie et une patience constantes, et nous ont ainsi permis d'enregistrer des résultats importants et tangibles.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire du Comité, M. Abdelkader Bensmail, pour le travail digne d'éloges qu'il a fait pour le Comité pendant l'intersession et, de fait, durant tout le temps où j'ai assuré la présidence de cet organe. Il s'est signalé par les plus hautes compétences professionnelles combinées à un jugement politique sûr.

Je remercie également Mme Darby et les autres membres du secrétariat de leur appui efficace et indispensable.

La communauté mondiale attend que nous achevions ces travaux d'urgence et d'une manière responsable. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale a adopté pour la première fois une résolution unique par consensus, la résolution 42/37 A, sur la question de la négociation par la Conférence d'une interdiction complète et effective des armes chimiques. L'Assemblée générale s'y déclare convaincue "qu'il faut s'efforcer avec la plus grande énergie de poursuivre et de mener à bonne fin les négociations sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques et sur leur destruction". En outre elle "prend acte avec satisfaction des travaux que la Conférence du désarmement a consacrés, au cours de sa session de 1987, à l'interdiction des armes chimiques et apprécie, en particulier, les progrès des travaux de son Comité spécial des armes chimiques sur cette question et les résultats tangibles qu'il mentionne dans son rapport", et elle "constate néanmoins de nouveau avec regret et inquiétude qu'en dépit des progrès réalisés en 1987, une convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques et sur leur destruction n'a toujours pas été élaborée". Enfin, l'Assemblée générale "prie de nouveau instamment la Conférence du désarmement d'activer à titre hautement prioritaire, à sa session de 1988, les négociations relatives à une telle convention et de redoubler d'efforts, notamment en consacrant au cours de l'année plus de temps à ces négociations, compte tenu de toutes les propositions existantes et initiatives à venir, pour parvenir aussi rapidement que possible à arrêter le texte d'une convention, et de reconstituer à cette fin son Comité spécial des armes chimiques avec le mandat dont conviendra la Conférence au début de sa session de 1988".

Cette résolution adoptée à l'unanimité exprime un commun sentiment d'inquiétude et d'urgence face à l'accroissement des risques de guerre chimique. La communauté internationale attend que nous soyons à la hauteur des responsabilités que nous avons assumées et que nous menions consciencieusement et sans retard les négociations à bonne fin.

(M. Ekéus, Suède)

J'ai pris la liberté de citer amplement cette résolution car je crois qu'elle traduit l'appui apporté universellement au projet de convention que constitue le "texte évolutif" et aux travaux qu'il nous reste à faire. L'interdiction complète et efficace de toutes les armes chimiques concerne à l'évidence tous les Etats. Le caractère véritablement multilatéral de la future convention est en même temps la toute première condition d'une interdiction réellement globale, complète et effective de telles armes. Le rapport que je sou mets aujourd'hui à la Conférence au nom du Comité tout entier contribue largement à la réalisation de cet objectif.

En confiant à celui qui me succédera à la présidence du Comité la tâche de poursuivre les travaux, je l'assure de mon plein appui et de celui de ma délégation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial des armes chimiques pour avoir présenté le rapport du Comité. Au nom de la Conférence, je voudrais adresser à l'Ambassadeur Ekéus notre profonde gratitude pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Comité durant la session de 1987 et pendant l'intersession. Il peut être justement fier de ses efforts qui ont été déterminants pour faire avancer les travaux sur la voie de l'interdiction des armes chimiques.

Comme il avait été convenu lors des consultations officieuses de la semaine dernière, j'ai l'intention de soumettre à la Conférence, aux fins d'adoption à la séance plénière du mardi 9 février, le rapport du Comité spécial des armes chimiques ainsi qu'un projet de décision concernant le rétablissement de ce Comité et la nomination de son président.

Nous sommes arrivés à expiration du temps qui nous était imparti ce matin et nous avons encore à faire. Je suggérerai donc de suspendre maintenant la séance plénière et de la reprendre cet après-midi à 15 h 30. En l'absence d'objections, la séance est suspendue.

La séance est suspendue à 12 h 55; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 436ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Camarade Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de vous adresser nos meilleurs voeux de succès à ce poste de responsabilité. Je puis vous assurer que la délégation de l'Union soviétique vous accordera son plein appui dans l'accomplissement de votre tâche difficile. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Morel, de la France, pour le travail considérable qu'il a accompli en qualité de Président de la Conférence du désarmement.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Notre délégation voudrait également souligner qu'elle a écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt l'allocution du Camarade Bohuslav Chňoupek, ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque. Son discours reflète la grande importance qu'attache la communauté socialiste aux travaux de la Conférence du désarmement. Notre position commune à cet égard a été énoncée, comme on le sait, dans la déclaration spéciale adoptée à Prague, en octobre dernier, par le Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, intitulée "Rehaussement de l'efficacité de la Conférence du désarmement à Genève" (document CD/794 en date du 27 janvier 1988).

La délégation soviétique adresse à la délégation du Royaume-Uni ses condoléances à l'occasion de la disparition prématurée d'Ian Cromartie, qui a représenté avec succès pendant un certain nombre d'années le Royaume-Uni à la Conférence du désarmement.

Nous souhaitons le succès dans leurs nouvelles fonctions à tous nos collègues qui ont quitté Genève et nous accueillons nos nouveaux collègues l'Ambassadeur Marchand, du Canada, l'Ambassadeur Elaraby, de l'Egypte, l'Ambassadeur Nasser, de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, l'Ambassadeur Sujka, de la République populaire de Pologne et l'Ambassadeur Solsby, du Royaume-Uni.

La délégation soviétique a l'intention de faire part de ses observations détaillées concernant la session actuelle de la Conférence au cours de l'une de ses prochaines séances. Nous avons demandé aujourd'hui la parole pour présenter deux documents dont la Conférence du désarmement est saisie sous les cotes CD/789 et CD/790. Ces deux documents portent sur une question qui occupe une place extrêmement importante dans les travaux de la Conférence : l'interdiction et l'élimination des armes chimiques.

Nous estimons que la mise au point de la convention sur ce sujet constitue une tâche urgente de la Conférence du désarmement. L'Union soviétique préconise l'intensification maximum des négociations. En même temps, la réussite à cet égard dépend dans une large mesure de ce qui se produit en dehors des négociations ici menées, avant tout de la création d'un climat de confiance et de transparence dans le domaine des armes chimiques.

La délégation soviétique présente aujourd'hui en tant que document officiel de la Conférence du désarmement les "Renseignements concernant la démonstration à l'installation militaire de Chikhany de types standard de munitions chimiques et de la technique de destruction d'armes chimiques dans un complexe mobile", démonstration qui a eu lieu les 3 et 4 octobre dernier. Ce document contient les informations qui ont été fournies aux participants à la visite de Chikhany. Il donne une idée assez complète de notre système d'armes chimiques et contient des données sur toutes les substances toxiques et les types standard de munitions chimiques que comporte notre armement.

L'autre document (CD/790) reproduit le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'URSS qui a été publiée le 26 décembre dernier au sujet du début de la production par les Etats-Unis d'une nouvelle génération d'armes chimiques - les armes binaires. Je voudrais appeler

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

vous attire l'attention sur le fait important que dans cette déclaration, l'Union soviétique, agissant dans un esprit de bonne volonté, est le premier des Etats possédant des armes chimiques à annoncer le volume de ses stocks d'armes de ce genre, qui ne dépassent pas 50 000 tonnes de substances toxiques.

Nous attendons des Etats-Unis qu'ils déclarent prochainement le volume de leurs stocks d'armes chimiques.

Essayant de justifier aux yeux de l'opinion publique mondiale le début de la production d'armes binaires, les représentants des Etats-Unis invoquent généralement la menace chimique que ferait soi-disant peser l'Union soviétique. Ils ont cité des "données" totalement fantastiques sur les stocks d'armes chimiques de l'URSS, qui disposerait dans ce domaine d'un très net avantage sur les Etats-Unis. Nous estimons que la publication de données sur la dimension réelle de nos stocks d'armes chimiques montre l'absence de fondement d'"arguments" de ce genre.

Cette transparence à l'égard de la taille de notre arsenal chimique constitue aussi un pas sur la voie de l'accroissement de la confiance. Je voudrais souligner que nous avons accompli ce pas malgré le fait que le programme américain d'armes binaires ne s'accorde pas du tout avec le processus ébauché de renforcement de la confiance dans le domaine des armes chimiques. Mais nous ne claquons pas la porte face à la mise en route de ce programme : nous continuerons, au contraire, à nous efforcer de parvenir sans délai à un accord sur l'interdiction et l'élimination complète des armes chimiques.

Nous estimons que les négociations sur l'interdiction des armes chimiques ont accompli récemment de tels progrès vers la réalisation de ce but qu'il n'est pas possible de revenir en arrière. Cette évaluation est confirmée de façon convaincante par le rapport du Comité spécial des armes chimiques qui a été présenté aujourd'hui par le Président de cet organe, l'Ambassadeur Ekéus de la Suède. Je voudrais souligner à cet égard la grande contribution qu'a apportée personnellement l'Ambassadeur Ekéus au processus d'élargissement des domaines d'accord concernant le projet de convention future. Le texte du projet sous sa forme actuelle constitue une excellente base pour achever rapidement les travaux sur la convention. La délégation soviétique estime qu'il est indispensable de reprendre le plus tôt possible les travaux du Comité spécial consacrés à l'interdiction des armes chimiques afin d'éviter les pertes de temps et le relâchement des négociations et d'accomplir la tâche importante consistant à élaborer dans les meilleurs délais une convention qui interdira complètement l'un des types d'armes de destruction massive - les armes chimiques.

En conclusion, je voudrais vous informer que la délégation soviétique, parallèlement à celle des Etats-Unis, a l'intention de présenter comme documents de la Conférence du désarmement le texte de la Déclaration commune soviéto-américaine adoptée à la réunion au sommet de Washington, ainsi que le texte du Traité sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et des documents qui l'accompagnent.



Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Friedersdorf.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Au seuil de la session de 1988 de la Conférence du désarmement, notre délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence pour le mois de février. Nous sommes certains que grâce à vos nombreuses années d'expérience au sein de la Conférence, nos travaux démarreront avec succès et rapidité.

Nous adressons également nos félicitations à l'Ambassadeur Morel, de la France, pour la façon remarquable dont il a mené à bonne fin la session de 1987 et dirigé la Conférence durant l'intersession.

Un certain nombre de nouveaux représentants se sont joints à nous, notamment l'Ambassadeur de Montigny Marchand, du Canada, l'Ambassadeur Elaraby, de l'Egypte, l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, et l'Ambassadeur Solesby, du Royaume-Uni. Notre délégation est prête à travailler avec eux, comme elle le fait avec toutes les autres délégations, en vue d'accomplir les tâches importantes qui nous incombent.

Notre délégation souhaite également la bienvenue au Ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, M. Chňoupek, et à l'Ambassadeur Theorin, de la Suède, dont nous avons écouté aujourd'hui les déclarations avec intérêt.

Enfin, notre délégation voudrait se joindre à tous ceux qui ont exprimé aujourd'hui leurs condoléances et leurs regrets devant la disparition de l'Ambassadeur Ian Cromartie, du Royaume-Uni, qui a rendu de grands services à son pays et à notre Conférence.

Le Président des Etats-Unis, Ronald Reagan, a transmis un message à la Conférence du désarmement au seuil de sa session de 1988, dont je vais maintenant donner lecture.

"La Conférence du désarmement joue un rôle important dans les efforts internationaux visant à créer un monde plus stable et plus pacifique. Vos travaux reprennent dans une année qui offre la promesse de mesures concrètes en vue d'atteindre cet objectif universel.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que des progrès sensibles sont actuellement accomplis dans tous les domaines du mandat global de mon administration : réduction des armes nucléaires, règlement pacifique des conflits régionaux, développement des mesures de confiance et promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

La signature du Traité FNI a été un événement historique. Pour la première fois, les Etats-Unis et l'Union soviétique commenceront à réduire les armes nucléaires. Nous espérons que ce début sera suivi d'un accord sur toutes nos propositions concernant une réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques américains et soviétiques. Dans le domaine des essais nucléaires, les Etats-Unis et l'URSS ont entamé des négociations progressives de grande envergure, le premier pas consistant à s'entendre sur les améliorations qu'il est nécessaire d'apporter en matière de vérification aux traités existants. Les deux parties sont également convenues que les progrès en vue d'interdire les essais nucléaires devaient faire partie d'un processus de désarmement efficace. A Vienne, nous sommes en train d'élaborer le mandat des négociations sur la stabilité dans le domaine des armes classiques en Europe. De plus, nous poursuivons le processus qui a été entamé avec succès à Stockholm dans le domaine des mesures propres à accroître la confiance.

La Conférence du désarmement a un ordre du jour impressionnant. Une importance particulière est attachée à vos efforts concernant une convention interdisant les armes chimiques. Des progrès ont été réalisés dans l'amenuisement des différences de principe; il vous incombe maintenant la tâche ardue de mettre au point les détails et de trouver des solutions aux questions qui touchent aux intérêts vitaux de sécurité de tous nos pays. Le Secrétaire général Gorbatchev et moi-même avons réaffirmé notre attachement à une interdiction véritablement efficace, vérifiable et universelle de ces armes redoutables.

Sous la conduite éclairée de l'Ambassadeur Max Friedersdorf, la délégation des Etats-Unis continuera d'oeuvrer avec vous en vue de résoudre les questions difficiles dont s'occupe votre instance. Je vous souhaite le succès."

Depuis notre dernière séance plénière, le 28 août passé, une activité inhabituelle a régné dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, qui a enregistré certaines réalisations importantes. Cette activité a été, bien entendu, dominée par la réunion qui s'est déroulée à Washington, en décembre dernier, entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev de l'Union soviétique, et par l'heureuse conclusion par nos deux pays d'un traité historique interdisant une catégorie entière d'armes nucléaires.

La signature de cet accord lors de la réunion au sommet a constitué l'aboutissement de nombreuses années d'efforts ardues et soutenus consacrés au Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - efforts qui ont été pour l'essentiel accomplis ici, à Genève, par les délégations participant aux pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales ainsi qu'aux travaux des organes précédents, mais qui ont aussi entraîné en automne dernier une série de réunions intensives au niveau ministériel.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire n'a pas été, tant s'en faut, le seul point inscrit à l'ordre du jour de la réunion au sommet. Celle-ci a abordé toute la gamme des questions concernant

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

la limitation des armements auxquelles ont à faire face les Etats-Unis et l'Union soviétique, y compris les problèmes présentant pour la Conférence une importance et un intérêt particuliers.

A l'issue de leur réunion au sommet, les deux dirigeants ont publié une déclaration commune faisant état des résultats de leurs discussions étendues, non seulement sur les problèmes de limitation des armements, mais aussi sur les autres questions qui préoccupent les deux pays.

Etant donné la somme d'informations que contient la déclaration commune et qui intéressent les délégations ici présentes, comme l'a souligné l'Ambassadeur Nazarkine, la délégation des Etats-Unis, parallèlement à la délégation de l'Union soviétique, présente le texte de cette déclaration en tant que document officiel de la Conférence.

De même, notre délégation se rend compte que le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée offre aussi un intérêt considérable pour les autres membres de la Conférence, du fait qu'il porte sur le domaine relevant du point 2 de notre ordre du jour. En conséquence, notre délégation, parallèlement encore à celle de l'Union soviétique, présente en tant que document officiel de la Conférence le texte du Traité ainsi que le Protocole concernant les procédures d'élimination, le Protocole concernant les inspections et son annexe sur les privilèges et immunités, et le Mémoire d'accord concernant l'établissement de la base de données pour le Traité.

Le Traité FNI constitue une réalisation de premier ordre dans les efforts visant à réduire et, ultérieurement, à éliminer les armes nucléaires de la face du globe. Pour la première fois, les Etats-Unis et l'Union soviétique sont convenus non pas simplement de réglementer - ou de mettre en sommeil - une partie de leurs arsenaux nucléaires, mais bien d'éliminer une catégorie tout entière d'armes nucléaires : les missiles balistiques et les missiles de croisière basés à terre ayant une portée située entre 500 et 5 500 kilomètres. Tous ces engins, de même que leurs lanceurs, seront détruits dans les trois ans qui suivront l'entrée en vigueur de l'accord.

Qui plus est, le Traité FNI contient tout un ensemble de mesures de vérification qui ont une portée et une ampleur sans précédent. Selon les termes du Secrétaire d'Etat Shultz, "cet accord renferme le système de vérification le plus rigoureux et le plus complet de l'histoire de la limitation des armements". Les deux parties sont convenues d'échanger de volumineuses données sur leurs missiles à portée intermédiaire, dont la plus grande partie se trouve dans le Mémoire d'accord accompagnant le Traité. Elles ont arrêté un ensemble complexe de procédures de vérifications obligatoires sur place - dont certaines auraient lieu à court délai de préavis et d'autres feraient appel à des instruments spéciaux tels que des détecteurs de rayonnement - afin de veiller à ce que les termes de l'accord soient respectés.

Ces mesures de vérification de grande ampleur n'ont pas été négociées en tant que fin en soi. Tout au contraire. Elles ont été négociées parce qu'elles sont jugées nécessaires. L'objectif du Traité FNI est de renforcer

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

la sécurité internationale, non pas de l'affaiblir. Un accord interdisant les systèmes FNI qui n'aurait pas été vérifiable en principe, ou qui n'aurait pas contenu des dispositions explicites en matière de vérification, aurait été directement à l'encontre de cet objectif.

Comme je l'ai noté, les négociations FNI n'ont pas été faciles. Elles ont pris beaucoup de temps et ont exigé de durs efforts. Elles n'auraient pas été possibles sans un processus de négociations étroites et détaillées entre nos alliés. Ces consultations ont permis à la délégation des Etats-Unis chargée de la question des FNI d'obtenir la cohérence et la fermeté de vues dans la démarche occidentale à l'égard des négociations qui étaient indispensables pour parvenir au succès.

De L'avis des Etats-Unis, le Traité FNI renforcera la sécurité des Etats-Unis et de leurs alliés et raffermira la stabilité internationale. Il s'agit d'un accord réaliste et vérifiable, qui est dans l'intérêt des deux parties et qui apporte une contribution vitale à la stabilité générale et à la paix mondiale.

La signature du Traité FNI a clairement constitué le point culminant de la réunion au sommet de Washington en décembre. Ce Traité, nous l'espérons, fournira une vive impulsion aux négociations sur les deux autres séries de questions qui sont inscrites dans les pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales. En fait, des progrès ont été également réalisés à propos de ces questions lors du sommet.

Durant le sommet, les deux parties ont poursuivi leurs discussions sur un traité qui réduirait de 50 % leurs armes stratégiques. La délégation des Etats-Unis est retournée à Genève et a repris ses travaux le 14 janvier, décidée à faire aboutir ces négociations le plus tôt possible, de préférence à temps pour que le traité puisse être signé à la prochaine réunion au sommet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, prévue pour la première moitié de 1988.

Durant le sommet, les deux parties ont chargé leurs négociateurs de partir des accords concernant un traité sur la réduction des armes stratégiques qui avaient été réalisés à l'origine à Reykjavik et qui avaient été développés par la suite. Ces accords prévoient un plafond de 6 000 ogives nucléaires et de 1 600 vecteurs pour chaque partie, avec une sous-limite de 4 900 ogives pour les missiles balistiques et de 1 450 ogives pour ce qu'on appelle les missiles lourds; ils prévoient aussi des règles de décompte pour les missiles balistiques et des principes directeurs concernant la vérification.

Les Etats-Unis cherchent en particulier, comme l'a noté le Président Reagan, "à réduire les armes nucléaires les plus déstabilisantes - les missiles balistiques rapides, notamment les missiles balistiques intercontinentaux lourds à ogives multiples". Les Etats-Unis estiment qu'un traité sur la réduction des armes stratégiques peut être conclu cette année si nos partenaires de négociation sont prêts à s'employer sérieusement à résoudre les questions en suspens telles que les arrangements détaillés pour une vérification efficace, les missiles de croisière lancés par mer et les missiles balistiques intercontinentaux mobiles.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Dans le cadre des pourparlers parallèles sur les questions concernant la défense et l'espace, les Etats-Unis recherchent là aussi sérieusement un accord. Le 22 janvier, nos négociateurs ont présenté un projet de traité conçu pour assurer la stabilité stratégique et la prévisibilité. L'objectif des Etats-Unis est de garantir une telle prévisibilité de manière à renforcer la dissuasion et à réduire ainsi le risque de guerre nucléaire. Le nouveau traité demanderait que soit observé pendant une période spécifiée le Traité sur les missiles antimissiles balistiques, tel que signé en 1972, pendant que les deux parties effectueraient les activités nécessaires de recherche, de mise au point et d'essai qui sont autorisées par le Traité de 1972. Après cette période, et sauf convention contraire, les deux pays seraient libres d'agir comme bon leur semble.

Un élément important de ce projet de traité est sa disposition concernant des "mesures de prévisibilité" ou des mesures de confiance, telles que l'échange de données programmatiques sur les programmes de défense réalisés par chaque partie, l'organisation de visites mutuelles dans des laboratoires et l'observation réciproque des essais. De telles mesures garantiraient que des consultations approfondies auraient lieu avant que l'une ou l'autre des parties déploie effectivement des défenses avancées. De l'avis des Etats-Unis, ces consultations devraient commencer maintenant.

Les Etats-Unis estiment que ce projet de traité met à exécution les instructions données dans leur déclaration commune du 10 décembre par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, qui chargeaient leurs négociateurs de "chercher les moyens de garantir le caractère prévisible de l'évolution des relations stratégiques américano-soviétiques dans des conditions de stabilité stratégique en vue de réduire les risques de guerre nucléaire".

Conformément à l'objectif de la stabilité stratégique, les Etats-Unis repousseraient toute tentative de lier les réductions des armes stratégiques offensives à des contraintes paralysantes à l'égard des systèmes stratégiques défensifs visés par l'Initiative de défense stratégique.

J'ai évoqué de manière assez détaillée des évolutions importantes liées aux pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales, en particulier dans la mesure où elles ont été abordées au sommet. Ces questions présentent de l'intérêt pour nous tous à la Conférence.

La déclaration commune au sommet porte également sur d'autres questions concernant la limitation des armements, telles que la mise en oeuvre rapide de l'accord portant création de centres de réduction du risque nucléaire qui a été signé en septembre 1987, la non-prolifération nucléaire et les forces classiques.

Pour ce qui est des essais nucléaires, les auteurs de la déclaration commune se félicitent que des négociations générales et progressives aient commencé entre les deux parties conformément à la déclaration faite le 17 septembre 1987 par le Secrétaire d'Etat Schultz et le Ministre des affaires étrangères Chevardnadze. Les ministres sont convenus de commencer par mettre au point des mesures efficaces permettant de ratifier le Traité

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

de 1974 sur l'interdiction des essais souterrains et le Traité de 1976 sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. A cet effet, les parties ont décidé d'élaborer et de réaliser des expériences de vérification en commun sur leurs polygones d'essais respectifs.

Dans le cadre de ce processus, une délégation des Etats-Unis s'est récemment rendue au polygone d'essais nucléaires soviétique près de Semipalatinsk, et une délégation soviétique vient de terminer une visite au polygone d'essais américain situé dans le Nevada. Durant cette visite, des experts américains ont décrit une technique permettant de mesurer la puissance des explosions nucléaires souterraines, connue sous le nom de CORRTEX, qui constitue selon nous le moyen le plus précis de vérifier la puissance des explosions.

Les Etats-Unis espèrent que les négociations sur les essais nucléaires vont reprendre prochainement ici, à Genève.

La question des négociations sur les armes chimiques a été également abordée dans la déclaration commune, question qui intéresse au premier chef la Conférence et qui relève directement d'elle. Importante en soi, cette question le devient encore plus étant donné la tenue imminente de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont le Comité préparatoire se réunit à cette heure même à New York. Comme nous le savons tous, la Conférence établira dans le courant de la première partie de sa session un rapport destiné à cette session.

De tous les points inscrits à notre ordre du jour, la question la plus importante pour ce rapport, et pour nos travaux dans les semaines et les mois à venir, est manifestement celle des armes chimiques.

Nos débats auraient dû s'ouvrir cette semaine sur une note d'enthousiasme et d'espoir, reflétant l'énergie et le dévouement manifestés par les représentants pour que des progrès soient réalisés durant cette session. Au lieu de quoi règne une atmosphère funèbre de négativisme et de découragement qui, selon nous, augure plutôt mal des perspectives dans cette enceinte. Il est tout à fait triste et tragique que ce climat ait été créé par une série d'événements fomentés par l'Union soviétique.

Le 18 juillet 1985, peu après que le Congrès des Etats-Unis ait approuvé le financement du programme de modernisation des armes chimiques, l'Union soviétique a présenté le document CD/615, qui était un communiqué de presse destiné à couler la production d'armes chimiques binaires. Déformant les faits, l'Union soviétique y accusait les Etats-Unis d'enrayer les négociations sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement. Les Etats-Unis avaient été obligés de prendre sur le temps précieux de la Conférence pour rétablir la vérité. Par la suite, bien entendu, les progrès sans précédent enregistrés dans nos négociations et le rôle qu'ont joué les Etats-Unis à cet égard ont encore plus discrédité les allégations proférées par l'Union soviétique en 1985.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Au cours des mois qui ont suivi, il s'est révélé nécessaire à plus d'une occasion de prendre la parole pour demander à l'Union soviétique et à d'autres de modérer leur rhétorique et d'arrêter de déformer les faits et les intentions d'autres délégations. Nous avons souligné à plusieurs reprises que cette démarche stérile aboutissait non seulement à perdre un temps précieux pour les négociations, mais aussi à gêner l'atmosphère de ces négociations. Nous avons dit clairement que nous rétablirions les faits chaque fois que la politique des Etats-Unis serait déformée, tout en soulignant qu'il vaudrait mieux pour la Conférence que de telles déformations ne se produisent jamais.

Nous pensions avoir peut-être été compris, car chacun a apparemment adopté en 1987 une démarche relativement constructive qui nous a permis d'accomplir des progrès sans précédent sur la voie d'une convention concernant les armes chimiques.

Nous sommes donc déçus de voir que l'Union soviétique, une fois de plus, a lancé une campagne de propagande contre la modernisation des armes chimiques des Etats-Unis. Un exemple type de cet effort est la nouvelle déclaration du ministère soviétique des affaires étrangères que l'agence TASS a publiée le 26 décembre 1987 et qui a été distribuée sous la cote CD/790.

Il va sans dire qu'une fois encore, nous allons rétablir les faits en soulignant que ces échanges sont stériles et vains, et suggérer que toutes les délégations se concentrent sur les questions à examiner. Arrêtons-nous sur certaines des allégations soviétiques.

Dans la dernière déclaration de l'URSS, le programme américain de modernisation des armes chimiques est décrit comme une nouvelle spirale de la course aux armements chimiques. La course aux armements chimiques ? Mais avec qui donc l'Union soviétique fait-elle la course ? Certes pas avec les Etats-Unis, qui n'ont pas fabriqué une seule arme chimique depuis 18 ans. Et il n'existe aucune autre menace chimique justifiant le large stock d'armes chimiques que l'Union soviétique a acquis.

L'article de TASS souligne que l'initiative américaine de modernisation n'était pas provoquée. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la modernisation était nécessaire du fait que l'adéquation de la capacité de dissuasion chimique des Etats-Unis était devenue un motif de grave préoccupation. Les stocks existants se sont détériorés durant la longue période écoulée après que les Etats-Unis ont cessé de produire des armes chimiques. Moins d'un tiers du stock américain d'armes chimiques est maintenant utilisable, et la plus grande partie de ce faible volume n'a qu'une valeur militaire limitée.

L'Union soviétique, entre-temps, accumulait une capacité de guerre chimique redoutable. L'Union soviétique possède le stock d'armes chimiques le plus grand du monde, et de loin. En outre, elle dispose d'un plus grand avantage encore en ce qui concerne les effectifs militaires, les unités de guerre chimique, les unités de décontamination et les moyens d'entraînement. Cette capacité de guerre chimique est beaucoup plus importante que ne le demandent les buts uniquement défensifs. C'est cette menace qui a poussé les Etats-Unis à agir.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Tout au long de la multiplication unilatérale de ses armements, l'Union soviétique a réagi face aux questions posées quant à sa possession d'armes chimiques par le silence ou la dénégation. Le 29 mai 1986, l'Union soviétique a nié qu'elle possédait des armes chimiques pour annoncer, quelques mois plus tard, qu'elle avait cessé d'en produire. Le fonctionnaire soviétique qui avait publiquement proclamé que l'URSS ne possédait pas de stocks d'armes chimiques a été ultérieurement chargé de la tâche contradictoire de montrer aux représentants de la Conférence 19 types d'armes chimiques soviétiques à Chikhany. Et on nous dit maintenant que l'URSS possède 50 000 tonnes de ces armes chimiques qu'elle n'ait détenir seulement 19 mois plus tôt. La décision de moderniser le stock d'armes chimiques des Etats-Unis a été prise bien avant ces récentes révélations, et cette décision reposait sur la menace chimique telle que les Etats-Unis l'évaluaient. Les révélations soviétiques renforcent l'à-propos de notre décision et nous rendent plus résolu encore à poursuivre la remise en état de notre capacité de riposte contre une attaque chimique.

Nous savons que l'Union soviétique a un avantage très net sur les Etats-Unis en matière de guerre chimique, et même si les prévisions les plus optimistes quant à l'achèvement d'une convention sur les armes chimiques se réalisent, l'Union soviétique continuera selon toute probabilité à jouir de cet avantage jusqu'à la fin du siècle. Les Etats-Unis partagent aussi la préoccupation des autres face à la prolifération des armes chimiques. Nous ne sommes pas disposés à nous retrouver devant une menace chimique avec une capacité de riposte en peau de chagrin.

L'Union soviétique sait également que le programme d'armes binaires ne marque pas l'expansion du stock d'armes chimiques des Etats-Unis. Aux termes mêmes de la législation autorisant ce programme, et comme l'a certifié le Président, à chaque arme binaire produite doit correspondre la destruction d'un obus d'artillerie unitaire en état de fonctionnement provenant de l'arsenal existant. Le nombre de munitions éliminées conformément à ce plan de destruction, qui est, je le répète, prescrit par la loi, dépassera de plusieurs fois celui des munitions binaires qui seront fabriquées. En fin de compte, toutes les munitions unitaires seront détruites. Ce plan de destruction est maintenant prêt à être exécuté.

Il est à noter aussi que les Etats-Unis ont observé une franchise complète au sujet de ce programme de modernisation. Aucun de ceux qui ont lu les rapports publics détaillés et qui ont suivi le processus législatif lié à ce programme ne pourrait croire sérieusement que les Etats-Unis ont l'intention de posséder autre chose qu'une capacité de riposte chimique de petite dimension, sûre et modernisée.

Nous croyons que le programme d'armes binaires accroît la probabilité d'une convention sur les armes chimiques. La modernisation de la capacité de dissuasion américaine diminue la valeur de l'arsenal chimique soviétique en en rendant l'utilisation moins attirante, ce qui augmente à son tour les chances que l'Union soviétique soit disposée à abandonner cet arsenal. Cette petite capacité de riposte américaine offre un moyen de pression au cours des négociations. Tous ceux qui en doutent devraient se rappeler que c'est uniquement après que le Congrès a autorisé le financement du programme d'armes binaires que l'Union soviétique s'est mise à faire avancer les négociations.



(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Ce qui nous conduit à une autre déformation par l'Union soviétique : l'assertion selon laquelle les Etats-Unis entravent les négociations sur les armes chimiques, tandis que l'Union soviétique fait tout ce qu'elle peut pour achever la convention. Les négociateurs qui ont participé au fil des ans à ces pourparlers ne sont pas dupes. Ceux qui n'ont pas suivi les travaux n'ont qu'à comparer le projet de convention américain (document CD/500) avec le texte évolutif et lire nos diverses contributions, pour se rendre compte que ce sont les Etats-Unis qui ont apporté beaucoup au texte actuel. D'autre part, un examen des rapports annuels du Comité spécial révèle que l'Union soviétique n'a pas produit un seul document de la Conférence contribuant directement au texte du traité durant les quatre ans ou presque qui se sont écoulés depuis la présentation du document CD/500. En fait, l'Union soviétique n'a produit, à titre individuel, que trois documents consacrés aux armes chimiques. L'un d'entre eux, récent, est bien entendu celui qui contient des renseignements sur la visite de Chikhany (CD/789). C'est là, certes, une mesure de confiance dont il faut se féliciter, mais pas un seul mot n'y est proposé pour le texte évolutif. Les deux autres documents soviétiques constituent des attaques de propagande contre les armes binaires. Telle est la mesure des documents que l'Union soviétique a soumis au sujet des armes chimiques depuis que les Etats-Unis ont présenté leur document CD/500, il y a près de quatre ans.

Paradoxalement, la principale contribution soviétique aux négociations sur les armes chimiques est que l'URSS a récemment cessé de dire non à certaines des propositions de fond présentées par d'autres pays. Il faut se féliciter de cette évolution et nous l'encourageons. Elle est plus productive que des assauts lancés contre l'intégrité et les intentions d'autres délégations.

De tels arguments simplistes et incendiaires, comme on en trouve dans le document CD/790, n'arrêteront pas la modernisation des armes chimiques des Etats-Unis et ne nous rapprocheront pas non plus de notre but, qui est un monde libéré des armes chimiques. Le fond du problème est qu'il n'est pas contradictoire de chercher à éliminer en fin de compte toutes les armes chimiques et d'insister entre-temps pour que la sécurité nationale soit préservée. C'est ce que font les Etats-Unis.

Notre délégation reconnaît que le rythme des négociations s'est ralenti depuis quelques mois. Lorsque l'Union soviétique a accepté la proposition américaine concernant les inspections obligatoires par mise en demeure, de nombreuses délégations se sont rendu compte, pour la première fois, qu'une convention sur les armes chimiques était effectivement possible. De ce fait, des Etats qui avaient jusqu'ici joué un rôle moins actif dans les négociations énoncent maintenant leur position nationale et expriment des réserves et des préoccupations. Les questions non résolues ne se sont pas multipliées; simplement, on découvre quelles sont certaines des divergences. Il en découle naturellement un plus grand désaccord et un texte moins concerté. Mais c'est là une phase des négociations qui a toujours été inévitable, et le fait que nous en sommes arrivés à discuter franchement des questions épineuses représente, aux yeux de notre délégation, une marque de progrès.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Il est compréhensible que certains s'impatientent et attendent des résultats plus tangibles. Toutefois, comme notre délégation l'a déjà souligné et comme le confirment les récentes sessions, il nous reste encore à résoudre de nombreuses questions importantes, notamment : l'inspection par mise en demeure devrait-elle comporter le droit de refus; comment vérifier l'exactitude des déclarations; comment surveiller l'industrie chimique de manière à garantir la non-fabrication; que faire des anciens stocks; quels produits chimiques doit-on inscrire sur les diverses listes; la structure organique et le mécanisme destiné à administrer la convention; la répartition des coûts; le développement économique et l'assistance technique; la protection des informations confidentielles; la sécurité durant la phase de destruction; l'échange préalable de données au niveau multilatéral; quelle production sera autorisée et où. Aucun Etat individuellement ni même aucun groupe d'Etats ne bloquent les progrès sur l'une quelconque de ces questions. Le fait est que nous ne pouvons pas escompter un consensus sur ces questions tant que les vues nationales ne seront pas formulées et énoncées et tant que les divergences ne seront pas résolues dans le cadre d'un débat sérieux. Cela prendra beaucoup de temps, comme le savent tous ceux qui sont attachés à ces négociations. Pour cette raison, il est non seulement irréaliste mais aussi stérile de spéculer sur l'achèvement d'une convention avant la troisième session extraordinaire ou avant un délai artificiellement fixé. L'expérience montre que de telles assertions lancées à la légère ne font qu'engendrer la déception et donner l'illusion de l'échec lorsque l'optimisme a fait long feu.

C'est cette même considération qui milite contre toute modification, à l'heure actuelle, du mandat du Comité spécial des armes chimiques. L'examen des questions non résolues auxquelles fait face le Comité doit aboutir à la conclusion que nous n'avons pas encore atteint le stade de la rédaction finale; or les modifications suggérées pour le mandat créeraient une impression différente. Il vaut mieux éviter de donner lieu à des espoirs déraisonnables. Le mandat actuel ne freine, n'obstrue ni n'entrave en aucune manière les travaux du Comité spécial, et il pourra être aisément modifié lorsque le moment sera venu.

La délégation des Etats-Unis continuera à être active dans toutes nos délibérations car nous restons attachés à la négociation d'une convention internationale vérifiable, complète et efficace sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques, englobant tous les Etats capables de fabriquer de telles armes.

Tant que nous n'aurons pas atteint ce but, toutefois, les Etats-Unis conserveront une petite capacité modernisée de riposte chimique en tant que moyen de dissuasion nécessaire contre la menace d'une attaque chimique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur van Schaik.

M. van SCHAIK (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois de février. Votre engagement personnel à notre cause commune et votre compétence en qualité d'Ambassadeur et de représentant de votre pays sont connus de nous tous. Nous attendons avec confiance les conseils que vous nous donnerez. Je souhaite aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Pierre Morel, qui a fait preuve de pondération et de bon sens lors de sa présidence pendant le difficile mois d'août dernier et qui nous a guidés au cours des mois un peu moins difficiles qui se sont écoulés depuis la fin de la session d'été.

Nous saluons le retour parmi nous ce matin de M. Chnoupek, Ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, dont nous avons écouté la déclaration avec intérêt.

Je tiens à me joindre à ceux qui ont rendu hommage à la mémoire de l'Ambassadeur Cromartie, qui en sa qualité de prédécesseur de l'actuel Président du Comité spécial des armes chimiques, M. Rolf Ekéus, a eu une influence prépondérante sur les négociations. D'autres orateurs ont évoqué avec justesse ses qualités personnelles, son attachement à son travail, son fair-play et sa bonne humeur, et je ne peux que me faire l'écho des paroles de l'Ambassadeur Solesby qui aurait tant aimé, comme nous tous, qu'il assiste à une heureuse issue des négociations.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants à la Conférence. Nous attendons avec plaisir de pouvoir collaborer avec eux.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est que je tiens à remercier l'Ambassadeur Ekéus et la délégation suédoise qui ont dirigé et stimulé les travaux sur les armes chimiques de façon excellente à un moment crucial.

Nous sommes très reconnaissants à l'Ambassadeur Ekéus et à son équipe pour les travaux qu'ils ont accomplis, pour nous avoir amenés au point où nous sommes maintenant. Dans cette enceinte, nous nous adressons souvent tant de compliments mutuels que nous avons du mal à différencier nos remarques élogieuses. Mais je pense que nous sommes tous d'accord sur l'exemplarité des travaux de l'Ambassadeur Ekéus et de son équipe. Nous tenons aussi à remercier M. Nieuwenhuys, M. Macedo et M. Krutsch pour la qualité, le sérieux et l'intérêt des travaux qu'ils ont accomplis en tant que coordonnateurs pour leur secteur respectif d'activités.

Ce matin, l'Ambassadeur Ekéus a donné un aperçu et une évaluation de la situation, que nous avons trouvés intéressants. C'est maintenant à nous, membres de la Conférence, qu'il appartient d'utiliser les éléments de construction qui ont été préparés et de persévérer sur la voie qui mène à notre objectif commun, l'interdiction complète et effectivement vérifiable des armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Pays-Bas pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il m'a adressées. La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. Je viens de recevoir une demande de la délégation de l'Union soviétique. Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je ne voulais pas entrer dans une polémique le premier jour de la session de la Conférence du désarmement, et je m'efforce de ne pas le faire. Mais je suis forcé de prendre la parole étant donné que l'intervention de l'Ambassadeur Friedersdorf des Etats-Unis contient certaines inexactitudes, pour employer un terme faible.

Il a affirmé que l'Union soviétique n'ait, jusqu'à récemment, posséder des armes chimiques. Cette affirmation est fausse. Jusqu'à l'année passée, les représentants officiels soviétiques n'ont ni confirmé ni démenti la présence d'armes chimiques en URSS. Cette formule n'est pas nouvelle. Les Etats-Unis, par exemple, l'emploient à propos de la présence d'armes nucléaires à bord des navires américains. C'est là une première inexactitude de l'Ambassadeur des Etats-Unis.

Par ailleurs, l'Ambassadeur des Etats-Unis a affirmé que l'Union soviétique possédait les stocks d'armes chimiques les plus importants du monde. Nous avons annoncé le volume de nos stocks. Si le représentant des Etats-Unis voulait réellement comparer les stocks soviétiques et américains, la logique voudrait qu'il fournisse des données sur la dimension des stocks de son pays. En l'absence de telles données, nous considérons comme gratuites les affirmations selon lesquelles l'Union soviétique possède les stocks les plus élevés.

Je n'avais pas abordé exprès à cette séance la question du mandat du Comité des armes chimiques, dans la mesure où les délégations poursuivent leurs consultations à ce sujet. Mais comme le représentant des Etats-Unis a soulevé le problème, j'énoncerai aussi brièvement notre opinion à propos du mandat futur du Comité spécial.

Les Etats-Unis insistent pour que l'on conserve le mandat de l'année dernière, qui contient une clause restrictive et ne permet pas au Comité spécial d'achever ses travaux sur la convention. A parler franchement, nous ne voyons pas la nécessité de garder dans le mandat cette clause restrictive étant donné les progrès qui ont été accomplis dans les négociations.

Les Etats-Unis se bornent à alléguer que la Conférence pourrait, durant la session, modifier en cas de besoin le mandat du Comité en supprimant ladite clause. On peut toutefois se demander pourquoi il faudrait perdre du temps à des débats de procédure pendant la session alors qu'il est possible de s'entendre dès maintenant. Certes, en retirant la clause restrictive, les participants aux négociations ne seraient aucunement obligés de passer immédiatement à la rédaction définitive du texte. Lorsque le besoin s'en ferait sentir durant la session, le Comité serait libre de commencer à rédiger le texte du projet de convention. Quoi qu'il en soit, il faut éliminer cette clause, dont la seule raison est d'empêcher que les travaux sur la convention soient terminés cette année. La délégation soviétique estime qu'il conviendrait de retirer dès maintenant la clause restrictive pour ne pas perdre ensuite du temps à réviser le mandat.

Ma dernière remarque concerne le début de la fabrication d'armes binaires aux Etats-Unis. De notre point de vue, cette mesure, que les Etats-Unis ont prise alors qu'il existait des perspectives réelles de conclure la convention,

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

n'est rien d'autre qu'une tentative visant à torpiller le processus du désarmement chimique et une manifestation de dédain à l'égard des efforts déployés par les Etats participant aux négociations multilatérales sur l'interdiction de ce type d'armes de destruction massive et à l'égard des appels répétés de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue d'accélérer ces négociations. C'est précisément cette appréciation qui est donnée dans la déclaration faite le 26 décembre 1987 par le Ministère des affaires étrangères de l'URSS.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour sa déclaration et je voudrais demander s'il y a d'autres membres qui souhaiteraient prendre la parole. Il ne semble pas que ce soit le cas.

Vous vous souvenez que nous avons examiné pendant nos consultations officielles un certain nombre de questions d'organisation concernant l'ouverture de la session annuelle. J'ai l'intention maintenant de suspendre la séance et de convoquer immédiatement une réunion officielle pour examiner l'ordre du jour provisoire et le programme de travail de la Conférence, le rétablissement des organismes subsidiaires ainsi que les demandes de participation émanant d'Etats non membres de la Conférence. Si je ne vois pas d'objections, la séance plénière est suspendue.

La séance est suspendue à 16 h 30; elle est reprise à 16 h 40.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 436ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

A la suite de l'échange de vues que nous venons d'avoir à la réunion officielle sur un certain nombre de questions d'organisation, j'ai l'intention maintenant d'officialiser les arrangements auxquels nous sommes parvenus à cette réunion.

Je saisis la Conférence, aux fins de décision, du document CD/WP.293 contenant l'ordre du jour provisoire de la session de 1988 et le programme de travail de la Conférence. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé 1/.

Nous passerons maintenant au document de travail CD/WP.294 contenant un projet de décision concernant le rétablissement du Comité spécial sur le Programme global de désarmement. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet.

Il en est ainsi décidé 2/.

---

1/ Document publié par la suite sous la cote CD/796.

2/ Document publié par la suite sous la cote CD/803.

(Le Président)

Je crois comprendre que l'Ambassadeur García Robles du Mexique a aimablement accepté de présider le Comité spécial. Nous procéderons maintenant à sa nomination à ce poste.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais exprimer nos félicitations à l'Ambassadeur García Robles pour sa nomination à la présidence du Comité spécial et lui souhaiter tout le succès dans cette tâche importante.

Je passe maintenant au document de travail CD/WP.295, intitulé "Projet de décision concernant le rétablissement du Comité spécial des armes radiologiques". S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé 3/.

Le document suivant dont nous sommes saisis est le document de travail CD/WP.296 contenant un projet de décision sur le rétablissement d'un comité spécial chargé d'élaborer des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé 4/.

Je saisis maintenant la Conférence, aux fins de décision, des demandes adressées par des Etats non membres qui souhaitent participer à nos travaux. Il s'agit de la Norvège, de la Finlande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Autriche, de l'Irlande, de la Malaisie, du Portugal, de la Suisse, du Zimbabwe et de l'Espagne.

Comme il n'y a eu aucune objection quand les communications de ces Etats non membres ont été distribuées et que nous sommes parvenus à un accord à la réunion officieuse, je suggère que nous adoptions ces projets de décision en bloc.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte les projets de décision.

Il en est ainsi décidé 5/.

---

3/ Publié par la suite sous la cote CD/804.

4/ Publié par la suite sous la cote CD/801.

5/ CD/WP.297 à 306.

(Le Président)

Le point suivant concerne la composition du Groupe des Sept chargé de la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, qui est présidé par l'Ambassadeur Fan. A cet égard, je souhaite qu'il soit pris acte du remplacement, dans ce Groupe, de l'Ambassadeur Beesley, du Canada, par l'Ambassadeur Robert van Schaik, des Pays-Bas. Je voudrais aussi prendre acte de l'opinion de la Conférence qui souhaite voir le Groupe des Sept reprendre ses travaux aussitôt que possible, et rappeler que la Conférence doit faire rapport à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Je souhaiterais maintenant donner la parole au Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Komatina, qui fera une déclaration à propos des services mis à la disposition de la Conférence.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé à prendre la parole pour informer la Conférence des services dont elle bénéficiera en 1988. Tout d'abord, je constaterai que la Conférence a utilisé ses ressources pendant la session de 1987 d'une manière qui a facilité très utilement la tâche des Services de conférence. Il va de soi qu'elle n'a pas utilisé complètement toutes les ressources mises à sa disposition l'année dernière, mais elle a pu rester dans les limites des ressources disponibles, même en période de pointe de la session annuelle, ce qui a permis de faciliter considérablement la tâche des services techniques pour arrêter le programme des réunions et fournir la documentation.

Nous devons aussi maintenant assumer les préparatifs de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ce qui exigera un surcroît d'efforts pendant la première partie de la session. Toutefois, la façon dont la Conférence a réagi en 1987 permet d'espérer qu'il lui sera possible de faire face à un volume accru de travail dans les limites imposées par la crise financière dans laquelle se débat l'Organisation.

A ce propos, je voudrais vous informer qu'il demeure nécessaire de réduire et de reprogrammer un certain nombre d'activités financées sur le budget des Nations Unies. Aussi faut-il que la Conférence envisage, comme ce fut le cas pendant la session de 1987, le moyen d'appliquer les mesures de réduction de 30 % pour les services qui lui sont alloués. Pour que les travaux de la Conférence pâtissent le moins possible de ces mesures, il faudrait nous attacher à réduire le nombre des séances hebdomadaires, plutôt que d'écourter d'un tiers la durée de la session annuelle. Pareilles économies signifieraient en pratique que l'on pourrait assurer tous les services de conférence à 10 séances par semaine et à 15 séances par semaine pendant les sessions du Groupe spécial d'experts scientifiques. Autrement dit, la Conférence pourra tenir deux séances quotidiennes pendant toute la session de 1988, plus une séance quotidienne supplémentaire quand le Groupe spécial d'experts scientifiques siège.

En outre, si la Conférence établit un nombre de comités plus élevé qu'en 1987, il faudrait envisager d'enchaîner leurs réunions avec celles d'autres comités ou groupes de travail. C'est ce que l'on faisait autrefois

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement  
et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU)

pour empêcher le gaspillage des ressources si le temps imparti à chaque réunion n'était pas utilisé entièrement. Puisque nous devons examiner le rapport spécial de la Conférence à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pendant la première partie de la session de 1988, des arrangements permettant d'enchaîner les réunions pourraient nous aider à faire face à un volume d'activités accru au moment de l'examen du rapport spécial en séance plénière ainsi que par les organes subsidiaires.

Il est possible d'enchaîner les réunions si nous respectons ponctuellement l'heure d'ouverture des séances plénières ainsi que des séances des comités. L'année dernière, l'heure d'ouverture des séances plénières a été beaucoup mieux respectée qu'auparavant par la Conférence. Je crois savoir, Monsieur le Président, que vous avez fait part, au cours des consultations que vous avez tenues, de votre intention de ne pas retarder de plus de cinq minutes l'heure fixée pour l'ouverture des séances plénières et des réunions officielles. Nous souhaitons que cette pratique soit étendue à toutes les autres réunions de la Conférence.

Comme les années précédentes, la limitation imposée aux réunions dotées de services de conférence complets ne s'applique pas au département organique du secrétariat, qui sera toujours à la disposition des représentants pour les assister dans les consultations officielles.

Comme ce fut le cas pour la session de 1987, il ne sera pas possible de tenir des réunions dotées de services de conférence complets le soir ou pendant les week-ends.

Qu'il me soit permis aussi de rappeler les mesures concernant la documentation que la Conférence a approuvées à la réunion officielle du 22 avril 1986. Nous espérons que les documents seront présentés en temps voulu pour que ces mesures soient effectivement appliquées et pour continuer à faire des économies sur les coûts de la documentation, puisque le personnel technique des Services de conférence ne fait pas d'heures supplémentaires et qu'il ne sera donc pas possible de satisfaire des demandes faites à la dernière minute. Nous avons noté aussi que certains membres, pour répondre aux appels que nous avons lancés en ce qui concerne la quantité de la documentation, ont pris l'initiative de distribuer eux-mêmes officiellement les documents qui pourraient être utiles aux travaux de la Conférence ou faire connaître leurs propres vues sur des sujets spécifiques. Cette initiative s'est traduite par des économies dans le domaine de la documentation qui ont été bienvenues. La longueur des documents traduits et reproduits est aussi un facteur important pour les services techniques. Vous vous souviendrez qu'il a été prévu également, dans le cadre des arrangements du 22 avril 1986, de la limiter quelque peu. Nous comprenons bien que cette limitation ne saurait être strictement appliquée, mais il serait bon d'en tenir compte si l'on ne veut pas que la longueur de certains documents annule l'effet de réductions obtenues par ailleurs.



Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de mes consultations, j'ai constaté que la Conférence approuvait les arrangements décrits par l'Ambassadeur Komatina. Nous agirons donc en conséquence.

Avant de lever la séance, je voudrais appeler votre attention sur la venue de quatre ministres des affaires étrangères qui prendront la parole à notre prochaine séance plénière. Les ministres arriveront un peu avant l'ouverture de la séance. Je voudrais donc demander aux délégations de se trouver dans la salle de conférence à 9 h 50 heures au plus tard jeudi prochain, 4 février, afin que les chefs de délégation puissent se rendre immédiatement au Salon tchèque pour saluer les ministres. Je voudrais insister sur la ponctualité car la séance plénière commencera tout de suite après afin que les ministres puissent faire leurs déclarations le matin.

Je ne vois rien d'autre à examiner aujourd'hui et je lèverai donc la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 4 février à 10 heures précises.

La séance est levée à 16 h 55.